

03
mars

**BULLETIN
OFFICIEL 2021**

Tome 1 : délibérations



SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 8 mars 2021.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 1 ^{er} mars 2021.....	103

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 8 MARS 2021**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 157, 158, 159, 552 et 553

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 157, 158, 159, 552, 553,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports N° 157, 158, 159, 552 et 553 intitulés :

N° 157 : Représentation du Département de l'Aisne au Conseil d'administration de CLESENCE,

N° 158 : Représentation du Département à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Hauts-de-France,

N° 159 : Accord départemental de relance – Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et Programme National petites villes de demain,

N° 552 : Intervention du Département dans le domaine de la culture – Patrimoine et commémorations historiques
Compétence partagée,

N° 553 : Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
Compétence partagée.

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:17:03 +0100
Ref:20210311_120205_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 150
**Représentation du Département de l'Aisne à la Conférence régionale
du sport**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaire et suppléant proposés au vote,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des représentants titulaire et suppléant du Département de l'Aisne pour siéger au sein de la Conférence régionale du sport :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), pour représenter le Département :

- Membre titulaire : Mme Colette BLERLOT,
- Membre suppléant : M. Frédéric VANIER.



MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:51 +0100
Ref:20210311_120205_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 151
Représentation du Département de l'Aisne à la Conférence des
financeurs du sport

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaire et suppléant proposés au vote,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

Désigne dans les conditions suivantes les représentants titulaire et suppléant du Département de l'Aisne pour siéger au sein de la Conférence des financeurs du sport :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), pour représenter le Département :

- Membre titulaire : Mme Colette BLERIOT,
- Membre suppléant : M. Frédéric VANIER.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:47 +0100
Ref:20210311_120207_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 152

Prise en charge des dépenses des groupes d'élus

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide que la collectivité met à disposition des groupes d'élus un local administratif et du matériel de bureau, comprenant le mobilier, l'ameublement, le matériel de bureau et le matériel informatique au sens de la nomenclature comptable, selon des conditions similaires à celles appliquées aux services du Département ;
- 2) Décide que la collectivité prend en charge uniquement les frais de documentation, de courrier et de télécommunications des groupes d'élus ainsi que les frais liés aux personnels affectés aux groupes, dans la limite totale de 9 000 € par an et par élu membre d'un groupe ;

3) Prend acte de la composition des groupes constitués à la date du vote, soit :

<u>GROUPES</u>	<u>Nombre d'élus</u>
RASSEMBLER POUR L' AISNE	18
RASSEMBLEMENT NATIONAL	7
FRONT DE GAUCHE - EUROPE ECOLOGIE LES VERTS	6
AISNE DEMOCRATIE NOUVELLE	4
L' AISNE EN COMMUN	4

4) Ventile les crédits de fonctionnement inscrits au chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus pour le premier semestre et jusqu'au renouvellement de l'Assemblée comme suit :

. Groupe Rassembler pour l'Aisne	81 000 €
. Groupe Rassemblement National	31 500 €
. Groupe Front de Gauche – Europe Ecologie les Verts	27 000 €
. Groupe Aisne Démocratie Nouvelle	18 000 €
. Groupe L'Aisne en Commun	18 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:17:22 +0100
Ref:20210311_120207_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 153

Mise en place d'une comptabilité de stocks pour l'exercice 2021 dans le cadre de la certification expérimentale des comptes du Département de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de mettre en place une comptabilité de stocks tels qu'ils sont définis dans le rapport du Président,
- de fixer à 100 000 € le seuil de signification pour leur comptabilisation.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:59 +0100
Ref:20210311_120208_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 154

**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rapport des représentants du
Conseil départemental pour l'exercice 2019**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en son article L. 1524-5 ;

Vu le rapport écrit sur la Société SPL-Xdemat, au titre de l'exercice 2019 ;

Se prononce ainsi qu'il suit sur le rapport écrit présenté par ses représentants au Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat :

Donne acte au Président du Conseil départemental de son rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:05 +0100
Ref:20210311_120208_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 155
Gestion du personnel départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 155,

Vu sa précédente délibération en date du 21 juillet 2020, relative au rapport N° 188,

Vu l'amendement déposé par M. Frédéric MARTIN, au nom des Groupes Front de Gauche – Europe Ecologie Les Verts et L'Aisne en Commun, tendant à modifier le paragraphe :

2 – Modalités de remboursement des frais de repas,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Considérant que, dans le rapport, il convient de modifier ainsi, à partir du 3^{ème} alinéa, le paragraphe :

2 – Modalités de remboursement des frais de repas,

Pour **certains agents**, ces modalités de remboursement posent des difficultés d'application dans le cadre de la réalisation **de certains** chantiers, **comme la** mise en œuvre d'enduits routiers. En effet, pour l'exercice de **ces** missions, plusieurs contraintes conjuguées ne permettent pas d'effectuer des achats alimentaires et/ou de produire les justificatifs correspondants :

- L'organisation des chantiers **dépendant** notamment des conditions météorologiques rencontrées et des contraintes d'approvisionnement en matériaux, **qui ne permettent** pas de maîtriser les horaires de la pause méridienne qui peut par ailleurs être réduite à 45 minutes lors des chantiers,
- Les équipements de sécurité **particulièrement** souillés par des projections **et** qui **rendent** difficile l'accès en magasin ou en restaurant, sauf à se changer entièrement, ce qui serait préjudiciable à l'organisation du chantier ;
- Le nombre important des agents intervenant simultanément sur les chantiers (de l'ordre de 13 agents pour les enduits par exemple) en utilisant des véhicules lourds ne facilite pas les déplacements pendant la pause méridienne, **et l'activité du chantier** ne tolère pas la dispersion des équipes.

En conséquence, je vous demande de modifier notre précédente décision, et d'exclure de l'application du décret du 4 juin 2020, les agents **qui exercent des activités répondant à l'ensemble des critères repris ci-dessus**, pendant la période de réalisation de **ces** opérations. Leurs frais de repas liés à cette mission leur seront remboursés sur la base forfaitaire de 17,50 €.

Et par conséquent, de modifier ainsi le 2^{ème} alinéa du projet de délibération :

- de modifier notre délibération du 21 juillet 2020 et d'exclure de l'application du décret n° 2020-689 du 4 juin 2020, relatif aux modalités de remboursement des frais de repas, les agents **qui exercent des activités répondant à l'ensemble des critères repris dans le rapport du Président**, pendant la période de réalisation de **ces** opérations. Leurs frais de repas liés à cette mission leur seront remboursés sur la base forfaitaire de 17,50 €.

Après en avoir délibéré,

Rejetant, à la majorité des suffrages exprimés (32 voix contre, 10 voix pour), l'amendement déposé par M. Frédéric MARTIN, au nom des Groupes Front de Gauche - Europe Ecologie Les Verts et L'Aisne en Commun,

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour, 10 abstentions),

Décide :

- d'accorder aux trois agents du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, sous contrat de droit privé, ayant participé aux analyses des tests Covid, une prime d'un montant net de 1 000 €,

- de modifier sa précédente délibération du 21 juillet 2020 et d'exclure de l'application du décret n° 2020-689 du 4 juin 2020, relatif aux modalités de remboursement des frais de repas, les agents qui exercent des activités répondant à l'ensemble des critères repris dans le rapport du Président, pendant la période de réalisation de ces opérations. Leurs frais de repas liés à cette mission leur seront remboursés sur la base forfaitaire de 17,50 €,
- de mettre en place le forfait mobilités durables, en application du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020, et dans les conditions détaillées dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.04.09 18:29:43 +0200
Ref:20210407_170602_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 156
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 156,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (18 abstentions),

Décide,

1) Créations de postes

Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

Afin de permettre l'ouverture d'un examen professionnel pour un agent, il est nécessaire d'avoir un poste vacant au tableau des effectifs. Il convient donc de créer un poste d'attaché d'administration hospitalière principal.

Le poste d'attaché d'administration hospitalière occupé actuellement par cet agent sera supprimé dès la nomination de celui-ci sur le nouveau poste.

Pilotage des Unités Territoriales d'Action Sociale
Bibliothèque Départementale de l'Aisne
Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le Département s'est engagé dans la lutte contre l'illectronisme et l'accompagnement des publics éloignés du numérique, avec l'acquisition de Pass Numériques, le recrutement de services civiques dans les UTAS, l'adhésion au Hub numérique des Hauts de France,...

Le Plan de relance de l'Etat comporte un volet financier consacré à l'inclusion numérique, et propose notamment un soutien financier aux collectivités en priorité et aux associations, pour le recrutement de conseillers numériques.

Ces conseillers seraient chargés de trois missions principales déterminées par le Plan de relance, à savoir : soutenir les usagers dans leurs usages quotidiens du numérique, sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, et rendre autonome pour réaliser seul des démarches administratives en ligne.

L'Etat finance chaque poste à hauteur de 50 000 €, soit 100 % du coût sur la base d'un SMIC, pendant 2 ans, et finance également 100 % des frais de formation, sur la base d'une formation diplômante.

En contrepartie, la collectivité s'engage, entre autres, à sélectionner les candidats sur la plateforme nationale, à signer un contrat de travail avec eux, à les laisser partir en formation, à la réalisation des trois missions prioritaires, et à leur mettre à disposition les moyens et équipements nécessaires, qui seraient financés par le dispositif REACT EU.

Dans ce cadre, je vous propose de nous engager dans cette démarche et de créer dès à présent, 16 postes de conseillers numériques (8 pour les UTAS, 2 pour la MDPH, 6 pour la BDP), de catégorie C et B, des cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints techniques territoriaux ou techniciens territoriaux, chargés de réaliser les missions décrites ci-dessus, dans nos domaines de compétences (usagers des UTAS, personnes âgées, personnes handicapées, et usagers des bibliothèques municipales).

Par ailleurs et pour coordonner l'activité de ces conseillers, il est nécessaire de créer un poste de coordonnateur numérique, de catégorie A, des cadres d'emploi des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, avec un financement du poste par le dispositif REACT EU.

Ces créations de postes vous sont demandées, dans l'attente de la réponse de l'Etat sur le nombre de postes qui sera attribué pour le département de l'Aisne, dans le cadre de l'appel à projets. Le nombre définitif de postes pourra donc être revu le moment venu.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents contractuels détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes des agents s'ils sont contractuels.

2) De modifier les postes suivants :

Des postes étant vacants dans les directions suivantes, il convient de les modifier :

Pilotage des Unités Territoriales d'Action Sociale

- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au service Equipe Enfance et Famille de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Laon,
- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au service Equipe Action Sociale du site d'Hirson de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Thiérache,
- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au service Equipe Enfance et Famille de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Saint Quentin,
- Un poste de psychologue territorial de classe normale est vacant à l'Unité Territoriale d'Action Sociale de La Fère,
- Un poste de rédacteur territorial est vacant au Service Insertion du site d'Hirson de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Thiérache,
- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant dans l'Equipe Action Sociale du site de Guise de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Thiérache.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- Un poste de rédacteur territorial est vacant au service Offres d'Accompagnement en Etablissement.

Direction des Ressources Humaines

- Quatre postes de rédacteur territorial sont vacants au Service Recrutement et Développement des Compétences.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- Un poste de sage-femme territoriale de classe normale est vacant au Service Protection Maternelle et Infantile de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Saint Quentin,
- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif est vacant au Service Accueil Familial et Institutionnel de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Château-Thierry,
- Un poste d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale est vacant au Service Protection Maternelle et Infantile de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de La Fère,
- Un poste d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale est vacant au Service Protection Maternelle et Infantile de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Soissons,
- Un poste de puéricultrice territoriale de classe normale est vacant au Service Protection Maternelle et Infantile pour les Unités Territoriales d'Action Sociale du nord du département.

Direction des Bâtiments

- Un poste de technicien territorial est vacant au Pôle Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du Service Gestion du Patrimoine et de la Logistique.

Direction de la Culture

- Un poste d'assistant territorial de conservation est vacant à la Bibliothèque Départementale de l'Aisne.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents contractuels détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes des agents s'ils sont contractuels.

3 - Recrutement d'un agent vacataire

Direction de la Culture

Dans le cadre de travaux à réaliser concernant la préparation du dossier d'autorisation de fouilles archéologiques programmées, relatives à la fouille en laboratoire de la sépulture d'Albéric de Braine et l'étude archéologique du bâti de Saint-Médard, qui incluent la rédaction d'un rapport, d'une note de synthèse et le suivi des opérations, il vous est proposé de recruter un vacataire, au titre de l'année 2021, pour une durée respective de 240 heures et 60 heures.

Ces opérations donneront lieu à une rémunération, après service fait, sous forme de vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:17:07 +0100
Ref:20210311_120402_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 157

**Représentation du Département de l'Aisne au Conseil d'administration
de CLESENCE**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 157,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu la nouvelle gouvernance de CLESENCE mise en place suite à la fusion de CLESENCE avec Picardie Habitat,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation du représentant du Département de l'Aisne pour siéger au sein du Conseil d'administration de CLESENCE :

Une seule candidature, celle de M. Freddy GRZEZICZAK, est présentée. Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

M. Freddy GRZEZICZAK est ainsi désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), pour représenter le Département au Conseil d'administration de CLESENCE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:17 +0100
Ref:20210311_120403_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 158

**Représentation du Département à la Société d'Aménagement Foncier
et d'Etablissement Rural (SAFER) Hauts-de-France**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 158,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

Désigne dans les conditions suivantes le représentant titulaire du Département de l'Aisne au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Hauts-de-France :

Deux candidatures sont déposées, celles de M. Pascal TORDEUX (membre titulaire sortant) et M. Claude MOUFLARD.

Dans le cadre d'un vote au scrutin secret, le Conseil départemental procède à l'élection des candidats.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

M. Pascal TORDEUX	24 voix,
M. Claude MOUFLARD	8 voix,
Bulletins blancs	10.

M. Pascal TORDEUX est élu pour représenter le Département au Conseil d'administration de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Hauts-de-France.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:17:14 +0100
Ref:20210311_120403_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 159
Accord départemental de relance
Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique(CRTE) et
Programme National petites villes de demain

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 159,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Considérant qu'il convient de modifier ainsi qu'il suit le paragraphe :

3 – Programme national Petites villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Le dispositif fait l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi par la Banque des Territoires.

Dans l'Aisne, 25 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 15 Petites Villes de Demain.

La Banque des Territoires propose au Conseil départemental de l'Aisne une convention pour la délégation de crédits pour douze communes non concernées par les interventions de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif régional Centres-Villes/Centres-Bourgs.

A l'occasion du déploiement de ses propres dispositifs, le Département financera ainsi ces douze communes lauréates du seul dispositif Petites Villes de Demain pour des études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires sollicite le Département pour assurer la gestion administrative et financière de cette partie du dispositif.

Par conséquent, afin de répondre au besoin de proximité et d'agilité pour les communes concernées, je vous propose d'accéder à cette demande et sollicite l'autorisation d'établir la convention adhoc avec la Banque des Territoires et de signer l'ensemble des documents s'y afférent.

Par ailleurs, pour l'ensemble des 25 villes lauréates de ce programme, le dispositif prévoit, dans un premier temps, une contractualisation par la signature d'une convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet, qui sera recruté pour assurer le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

Dans un deuxième temps, interviendra la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Là encore, le Département est sollicité pour signer ces différentes conventions afin d'assurer un aménagement du territoire cohérent et dont les objectifs sont partagés entre tous les niveaux de collectivités.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer l'accord départemental de relance, les futurs Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique en cours de préparation, ainsi que les conventions d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain et la signature des conventions cadre Petites Villes de Demain, **ainsi que la convention de gestion du Programme Petites Villes de Demain par délégation avec la Banque des Territoires et tous documents s'y afférent.**

Et par conséquent, d'ajouter l'alinéa suivant au projet de délibération :

- **la convention de délégation de gestion du dispositif Programme Petites Villes de Demain avec la Banque des Territoires,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer :

- un accord départemental de relance avec l'Etat, dans sa version définitive, comme document organisant les interventions et les rôles de l'Etat et du Département dans les CRTE du territoire axonais, tel qu'il figure en annexe de la délibération,

- les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique en cours de préparation à l'échelle du territoire départemental et tout document afférent,
- la convention de délégation de gestion du dispositif Programme Petites Villes de Demain avec la Banque des Territoires,
- les conventions d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain et les conventions cadre Petites Villes de Demain ainsi que tous documents afférents.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.18 16:01:15 +0100
Ref:20210318_104003_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

entre

le Préfet de l' Aisne

et

le Président du Conseil départemental de l' Aisne

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois orientations stratégiques sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire, afin de consolider la résilience du département et de préparer l'avenir ;
- Soutenir la cohésion du territoire afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition ;
- Soutenir nos territoires, afin de permettre un cadre de vie toujours plus attractif.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État dans l'Aisne, représenté par Monsieur Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne, et le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président du Conseil départemental de l'Aisne.

Il a vocation à souligner la stratégie conjointe dans l'Aisne afin de relancer et de transformer l'économie axonaise dans le contexte d'une transition écologique et solidaire du territoire, dans la continuité de ce qui a été entrepris lors de la signature du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) en 2017, autour des thématiques de la mobilité, de l'accès à la santé, de la revitalisation des centres-bourgs, ou encore du numérique.

Il porte notamment les engagements de l'État, dans le cadre du plan de relance, à concourir fortement à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des mobilités durables, ainsi qu'à la compétitivité et la cohésion des territoires par l'investissement dans la transition numérique et l'insertion professionnelle.

Il témoigne du partenariat constant et de la complémentarité des actions et des financements de l'État et du Conseil départemental dans l'Aisne, qui se concrétise au niveau local par la signature conjointe des contrats de relance et de transition écologique.

Il est convenu ce qui suit :

Objet et cadre général de l'accord de relance

Article 1 : Objet de l'accord de relance

L'accord départemental vise à mettre en œuvre le plan de relance de manière territorialisée. Il a pour objectif de concourir à la transition écologique et numérique, et à renforcer la cohésion et la résilience du territoire. À plus long terme, il constitue un plan d'investissements nécessaire aux enjeux du territoire, en matière de cohésion sociale et territoriale, de transition écologique et d'attractivité économique résidentielle et touristique.

Article 2 : Cadre général

L'accord départemental de relance est une des déclinaisons, dans l'Aisne, du plan de relance national de 100 milliards d'euros. Il ne prend pas en compte l'effort de l'État auprès du monde économique et des autres collectivités et acteurs dans l'Aisne, et n'épuise pas le sujet des relations financières entre l'État et le Conseil Départemental.

Article 3 : Mise en œuvre

Le suivi de ce plan est assuré conjointement par les parties.

Au début de l'automne 2021, et les années suivantes, une réunion de coordination des financements entre les parties sera assurée, afin d'articuler les priorités, les taux respectifs de financement et les calendriers.

Article 4 : Communication

La communication sur les orientations et les réalisations de l'Accord départemental de relance sera conjointe et systématique.

Chaque projet ayant suscité le concours financier de l'État donnera lieu à la mention « France Relance » respectant la charte graphique nationale.

Orientation stratégique n° 1 : **Accélérer la transition écologique et l'attractivité d'un tourisme durable**

Article 1 : Rénovation des bâtiments du patrimoine départemental

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre par l'État, à destination notamment des collectivités, avec 9,1 M€ pour le département de l'Aisne en 2021. Il doit permettre de financer, selon leur impact, des travaux dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie. Dans l'Aisne, le soutien aux matériaux biosourcés, filière locale et durable, a été matérialisé par une majoration de 10 % de la DSIL pour les projets y ayant recours.

Le Conseil départemental poursuit ses démarches de modernisation de son patrimoine, dans un objectif d'efficacité thermique et de limitation de ses émissions carbone. Il assure l'entretien quotidien ainsi que les travaux de réfection, de réhabilitation et de reconstruction des 57 collèges publics du département (en 2020, 6,4 millions d'euros ont été consacrés à cette thématique). Dans cette perspective, il a notamment identifié plusieurs projets de rénovation thermique :

- Pour 2021, 2022 et 2023, le Conseil départemental s'engage à investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur une cinquantaine de collèges énergivores. Pour l'année 2021, la dépense s'élèvera à 400 000 €, afin d'équiper une vingtaine de collèges ;
- L'amélioration thermique et sanitaire de collèges, et la reconstruction de l'externat du collège de Condé-en-Brie;

⇒ **L'État s'engage à mobiliser au moins 2 565 000 € pour l'année 2021 afin de soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments du Conseil départemental.**

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de l'Internat d'excellence du collège public de Vervins ont été identifiés comme prioritaires, les travaux étant estimés à 1 300 000 € et seront co-financés par l'État.

Article 2 : Tourisme

L'Aisne est riche d'un patrimoine historique, matériel, naturel et immatériel remarquable dont la valorisation est stratégique pour le département.

Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé depuis 2016 dans un ambitieux schéma départemental du tourisme. Il s'appuie notamment sur Aisne Tourisme, chargée d'accompagner les projets visant à renforcer et diversifier l'offre touristique sur le territoire. Aux côtés de l'État, il s'est investi sur le projet de Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

L'État et le Conseil départemental s'engagent à déployer une stratégie commune, en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme, visant à faire de l'Aisne une destination attractive, et à répondre aux nouvelles attentes des touristes en s'orientant vers un tourisme plus vert.

La mise en œuvre du plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre dans l'Aisne, signé conjointement en juillet 2020, est l'illustration de cette coopération autour de 15 actions, destinées notamment :

- à l'amélioration des infrastructures (comme la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise à la navigation, dans laquelle l'État investit plus de 23 millions d'euros et le Conseil départemental 3 millions d'euros, le raccordement du canal de Saint-Quentin au canal de la Somme),
- au développement des équipements et des activités (comme les bases nautiques, les haltes fluviales, les véloroutes autour des voies navigables),
- à la valorisation touristique par la mise en valeur du patrimoine existant.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des projets suivants :

- Accompagner le projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et la mise en place du Pacte linguistique. Valoriser ce projet en mettant en place un circuit des châteaux et un circuit des écrivains.
- Accompagner l'aménagement du site AxoPlage, porté par le Syndicat mixte de l'Ailette, et notamment la mise en place de nouveaux équipements touristiques.
- L'accompagnement des projets d'aménagement et de promotion des sentiers de randonnées et de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), dont l'objectif principal est la mise en place d'un maillage important de circuits et d'itinéraires au cœur du territoire.
- Accompagner le projet de développement du Familistère de Guise, retenu à l'appel à manifestation d'intérêt « Réinventons le patrimoine » porté par la Banque des territoires et Atout France,
- Faciliter les réhabilitations et mises en tourisme des musées de l'Aisne, en particulier le Musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier dont le projet est engagé (1,7 M€), le musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry, le musée du Trésor de l'Hôtel-Dieu à Château-Thierry et le site de Saint-Médard à Soissons.
- Développer l'œnotourisme dans l'Aisne
- Développer les circuits touristiques thématiques, autour par exemple des églises fortifiées de Thiérache (comprenant un centre d'interprétation), et les conjuguer avec les autres points d'attrait majeurs du territoire que sont le Familistère et le château de Guise, l'abbaye Saint-Michel ou la Tour de Buire à Hirson.
- Proposer le site du Chemin des Dames au label « Grands sites de France »
- Valoriser les 272 espaces naturels sensibles (ENS) du département, et plus généralement la biodiversité du territoire, notamment les trois réserves naturelles nationales et les 18 sites Natura 2000, ainsi que l'extension à l'Aisne du parc naturel régional de l'Avesnois,

Supprimé: .

Supprimé: l'Hôtel

Supprimé: première étape vers un classement UNESCO

Supprimé: .

Article 3 : Mobilités douces

Le développement des mobilités douces et partagées représente aujourd'hui un enjeu central, afin de pouvoir répondre aux défis du changement climatique et de la transition écologique.

L'État s'est engagé sur la période 2019 – 2021 à travers le programme AVELO de l'ADEME à accompagner les territoires dans l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

Le Conseil départemental a élaboré un schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des mobilités douces et alternatives :

- élaborer un **schéma départemental de covoiturage**
- **soutenir les actions de mobilité solidaire** (cf. *infra*)
- assurer **l'interconnexion et la valorisation des réseaux de pistes cyclables** existants et encourager le **développement de liaisons « vélo-routes »** traversant le département :
- Poursuivre l'aménagement de l'eurovélo n° 3 « La Scandibérique » entre Hirson et Quierzy ;
- La pérennisation, et la sécurisation et la valorisation de la véloroute n° 30 et l'eurovélo n° 3 ;
- L'aménagement de la véloroute n° 52 sur les bords de Marne ;
- Création de la voie verte de Soissons-Forêt de Retz (autour du Château de Villers-Cotterêts).

Orientation stratégique n°2 : **Renforcer la cohésion sociale du territoire**

Article 1 : Insertion

La lutte contre le chômage est l'un des objectifs majeurs du plan de relance départemental, afin de renforcer la cohésion sociale et le tissu économique de notre territoire.

- **Insertion par l'activité économique**

Le plan de relance de l'État inclut 300 millions d'euros pour les entreprises sociales inclusives. L'Etat s'engage ainsi à poursuivre les actions mises en place en faveur de l'emploi dans le cadre des Services publics de l'emploi locaux (SPEL) et départementaux (SPED), visant à mettre en lien les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises en besoin de recrutement.

Le Conseil départemental, qui mène une politique dynamique sur ce sujet, continuera de favoriser l'insertion des Axonais, avec notamment le dispositif Aisne Actifs Plus et en particulier au travers du plan pauvreté co-porté avec l'Etat.

A titre d'illustration, le soutien à l'accès à l'emploi par l'activité des bénéficiaires du RSA mobilise un financement de près de 800 000 €.

Une action particulière sera portée sur les métiers de l'autonomie, secteur en forte tension.

- **Mobilité solidaire**

Dans le cadre des **plans d'action en faveur de la mobilité solidaire**, le Conseil départemental de l'Aisne s'engage à mettre en place et à proposer des solutions aux Axonais éprouvant des difficultés de mobilité géographique, afin de leur permettre de devenir autonomes dans leurs initiatives d'insertion et de retour vers l'emploi, notamment les personnes à mobilité réduite. Il s'agit notamment des plateformes de mobilités, des auto-écoles solidaires et des garages solidaires.

- **Clauses sociales dans la commande publique**

Ces clauses spécifiques d'insertion par l'activité économique permettent à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle sur des chantiers départementaux. Le Conseil départemental continuera de s'attacher à promouvoir leur insertion dans la commande publique et notamment dans les marchés liés au plan de relance (réservation de lots, critères sociaux dans les règlements de consultation, clauses sociales d'exécution...). Il s'est notamment engagé avec le Centre des Monuments nationaux pour que le chantier autour du projet de Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts soit ouvert à ces clauses.

- **Service public de l'insertion et de l'emploi**

L'État, à travers l'appel à manifestation d'intérêt du service public de l'insertion et de l'emploi, propose de simplifier et de renforcer l'efficacité des parcours d'insertion à chaque étape (guichets uniques, diagnostics commun, meilleure coordination, outils de suivi). Il accompagnera le Conseil départemental qui s'engage à candidater, dans la perspective d'une synergie avec le SPED.

Article 2 : Jeunesse

Le plan *#1jeune1solution* de l'État a vocation à investir dans l'accompagnement et la formation des jeunes, et prend en compte les difficultés d'entrer sur le marché du travail pour cette nouvelle génération.

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien tribunal de Vervins, engagés par le Conseil départemental pour un coût de 1,2M€ et financé à hauteur de 300 000 € via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), permettront d'accueillir d'ici fin 2022 l'école de la 2^e chance (E2C), dont l'objectif est de permettre à des jeunes sans emploi ni qualification de suivre une formation rémunérée pour s'insérer dans la vie active.

Le Conseil départemental de l'Aisne a mis en place le nouveau dispositif « CAP'Jeunes », qui permet à un jeune de s'engager et de s'impliquer dans une mission citoyenne, afin de faciliter son insertion dans la société et le monde professionnel.

Il poursuit son soutien à l'ensemble du tissu associatif, du monde sportif, culturel et de l'éducation populaire, garant de la cohésion sociale des Axonais. En 2021, ce soutien représente plus de 8,7 M€.

Les parties s'engagent à mettre en place diverses actions en faveur de la jeunesse :

- **encourager le recours aux mesures renforcées du plan #1jeune1solution**, notamment les services civiques ; **et les dispositifs Parcours emploi compétences (PEC), Contrat initiative emploi Jeunes (CIE Jeunes) et Garantie jeunes**, qui permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de leur projet professionnel ;
- **encourager le recours à l'apprentissage**, et en favoriser la mise en œuvre, notamment dans les collectivités territoriales ;
- proposer un « pack jeunes » regroupant les différents dispositifs et aides existantes à destination des jeunes (formation, logement, culture, mobilité) ;
- veiller au maintien du tissu associatif via un soutien actif.

Article 3 : Inclusion numérique et lutte contre l'illettrisme

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais également de favoriser l'accompagnement des populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme constitue également un enjeu central pour le département. Le Conseil départemental sera signataire du plan départemental d'action qui vient d'être finalisé. La création par l'État d'un poste de coordinateur du plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et d'un centre de ressources pour l'illettrisme (financé à hauteur de 100 000 € la première année) permettront de coordonner les actions à mettre en œuvre et les leviers mobilisables.

Supprimé: et l'analphabétisme

Cet enjeu transversal sera pris en compte de façon prioritaire dans les politiques éducatives, de financement associatif, d'insertion sociale et professionnelle.

Dans l'Aisne, de nombreux usagers sont considérés comme étant en délicatesse face aux outils numériques. La lutte contre l'illectronisme et la création et le développement de points d'accès numériques sont donc à encourager.

L'État a récemment lancé un Appel à manifestation d'intérêt concernant le recrutement de conseillers numériques, afin de rapprocher le numérique des Français qui en sont éloignés. 250 millions d'euros sont mobilisés par l'État sur ce programme et plus d'une quarantaine de conseillers devraient être

Supprimé: seront

déployés dans l'Aisne, largement financés par l'État, notamment dans les Espaces France services et les tiers lieux numériques. Le Conseil départemental souhaite recruter 16 conseillers numériques, déployés sur l'ensemble du territoire sous l'égide d'un coordinateur départemental.

Les parties s'engagent à mettre en place diverses actions en faveur de l'inclusion numérique :

- ⇒ **Soutenir la création de tiers-lieux numériques et innovants**, permettant la mise en œuvre d'actions en faveur de la médiation et de l'inclusion numérique (mise en place d'ateliers d'initiation) ;
- ⇒ **Encourager le développement des téléservices** en les adaptant aux personnes en difficultés avec les usages du numérique ;
- ⇒ **Développer le recours aux Pass numériques**

Article 4 : Amélioration de l'offre de soins

L'épidémie de Covid-19 a confirmé la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national et au niveau local, au sein des territoires. Le conseil départemental de l'Aisne est ainsi fortement engagé et mobilisé aux côtés de l'État pour assurer un meilleur accès à la santé pour tous les citoyens.

Supprimé: mis en lumière

- **Lutter contre la désertification médicale**

L'Aisne fait face à un risque de désertification médicale à court et moyen terme. Cependant, la présence de praticiens sur le territoire est nécessaire, d'une part pour répondre aux besoins de la population, de plus en plus importants du fait d'une population vieillissante, mais également pour améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser l'installation de nouvelles familles.

Supprimé: important

Afin de faire face au manque de médecins sur le territoire, le Conseil départemental a approuvé un Plan Santé, dont l'objectif est d'inciter de nouveaux médecins généraliste à s'installer dans l'Aisne. 150 000 € seront mobilisés en 2021.

- **Promouvoir et encourager la mise en place et le recours à la médecine connectée**

Dans le cadre des accords du Ségur de la santé, et afin de faire face aux nouveaux enjeux de la transformation du système de santé, l'État et le Conseil départemental s'engagent à promouvoir l'utilisation de la médecine connectée, et à développer le recours à la télé médecine et aux téléconsultations, notamment au sein des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

- **Poursuivre le maillage des maisons de santé pluridisciplinaire**

L'installation de nombreuses maisons médicales et de maisons de santé pluridisciplinaires, sur le département ces dernières années permet d'offrir aux habitants du territoire l'accès à diverses

spécialités médicales au sein de locaux mutualisés. Par ailleurs, l'intérêt des professionnels de santé pour ces nouvelles méthodes est croissant, ces structures représentent la médecine de demain en milieu rural, et permettront à terme d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire. L'Etat poursuivra son soutien financier à l'investissement dans ces structures, comme à Hirson ou à Saint-Gobain prochainement.

Les parties s'engagent à encourager l'ouverture de nouvelles structures de santé sur le département, et à faciliter le travail en réseau des différents praticiens.

- **Rénover les EHPAD et répondre aux besoins d'hébergement adapté**

Les établissements, de plus en plus exposés au risque sanitaire, feront l'objet d'un programme de rénovation ou de reconstruction afin de prendre en compte les nécessités de développer des unités dédiées et des chambres individuelles. Il y a lieu de tenir compte de la révision des pièces de rafraîchissement dont chaque EHPAD est doté, pour qu'elles ne soient pas un lieu de diffusion des maladies.

Les parties s'engagent à :

- Mener des actions en faveur de la lutte contre la désertification médicale, en s'appuyant notamment sur le réseau des professionnels de santé et la médecine connectée.
- Veiller à des conditions d'accueil en EHPAD répondant aux évolutions des besoins de la population.
- Mettre en place un plan de développement de l'habitat inclusif, habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, destiné aux personnes âgées et handicapées sous un mode d'habitat regroupé.
- Accompagner le plan de prévention des départs non souhaités en Belgique par le développement de solutions de proximité dans l'Aisne, en s'appuyant sur les organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux axonais.

Orientation stratégique n° 3 : **Soutenir le développement des territoires**

Article 1 : Voirie

Le Conseil départemental participe à la concrétisation de nombreux projets des territoires grâce au dispositif Aisne partenariat voirie (APV). En 2021 ce fonds est de 12,2M€.

Dans le cadre du plan de relance, l'État financera également, par l'intermédiaire du dispositif France Relance, un programme national Ponts, visant notamment à recenser les ponts et à évaluer les besoins d'entretien nécessaires. [Des moyens accrus seront également consacrés à l'entretien des routes nationales.](#)

L'État et le Conseil départemental s'engagent à poursuivre leur soutien aux collectivités dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'arts et des ponts.

Article 2 : Logement et habitat

L'Etat et le Département ont co-signé en février 2021 le Programme Départemental de l'Habitat qui est un document d'orientations dont l'objectif consiste à mettre en cohérence les politiques d'habitat menées sur l'ensemble du territoire.

Dans la continuité, le département va lancer un observatoire départemental de l'habitat et s'est inscrit dans le cadre d'un appel à projets sur la vacance de logements lancé par l'Etat.

L'État est engagé depuis plusieurs années dans une démarche en faveur de la transition énergétique. Dans le cadre du plan de relance, le dispositif « MaPrimeRénov », destiné à accompagner le financement de travaux de rénovation énergétique des logements particuliers, a été élargi et renforcé via les programmes de l'ANAH. [Il soutient le Programme d'intérêt général multithématique porté par le Conseil départemental \(jusqu'au 30 juin 2022, 4.87 millions d'euros de crédits ANAH apr an\) ainsi que 14 autres programmes portés par des collectivités infra-départementales.](#)

Par ailleurs, 500 millions d'euros seront alloués aux bailleurs sociaux au niveau national, afin de permettre la rénovation thermique des logements sociaux. En 2020, l'Etat a agréé la programmation de 546 logements locatifs social portés par l'OAL, dont deux opérations exceptionnelles : 150 LLS à Saint-Quentin et 90 logements étudiants à Cuffies.

Plusieurs programmes sont mis en place par le Conseil départemental de l'Aisne, afin d'améliorer les conditions de vie des Axonais. L'objectif de cet accord est de poursuivre les efforts du Département en faveur de l'accès au logement pour tous. Par le biais de son Fonds de solidarité pour le logement (FSL), il accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés face aux charges liées à leur logement (factures, loyers, etc.).

Au-delà de ces missions obligatoires, le FSL de l'Aisne met en œuvre des actions de prévention des impayés d'énergie (ateliers éco-gestes, diagnostics thermiques de logements, etc.), des contrôles de décence des logements, de l'accompagnement social spécifique pour la réalisation de projet de réhabilitation de logements. En 2021, la contribution du Département au FSL sera de 700 000 €.

L'agence immobilière sociale (AIS), qui s'inscrit dans le dispositif *Aisne Actif Plus*, facilite l'accès au logement pour les personnes en difficultés financières, en apportant des garanties aux propriétaires et aux locataires, et en permettant l'accès à des logements décents. Elle gère plus de 250 logements. 48 800 € ont été versés à l'AIS en 2020 par le Département.

L'OPAL, office public de l'habitat du département de l'Aisne, permet de répondre aux besoins en logements du territoire, en proposant, des logements à prix abordables à des publics cibles. Le Département réserve 1,5 M€ par an pour soutenir ses projets qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, de démolition, d'accession sociale ou d'adaptation des logements au vieillissement et

au handicap. Le Conseil départemental soutient financièrement à hauteur de 200 000 € les projets utilisant des matériaux bio-sourcés.

Le Programme d'Intérêt Général départemental (PIG) est mis en œuvre par le Département depuis le 2019 pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif la réhabilitation de 1 300 logements. Le Département a réservé 600 000 € de crédits pour le programme au titre de l'année 2021.

Il accompagne également SOLIHA Aisne, à hauteur de 350 000 € dans le cadre de ses missions d'information et de conseil en direction des particuliers et des collectivités qui s'exercent notamment dans le cadre de permanences cantonales. Au-delà de cette information générale, un financement spécifique est alloué pour la tenue des Espaces conseils Faire (ex espaces infos énergie) qui permettent d'apporter des conseils éclairés sur la maîtrise de l'énergie.

Les parties s'engagent à :

- soutenir la restructuration lourde et rénovation thermique des logements sociaux
- promouvoir l'usage des matériaux biosourcés dans les projets du département.

Leurs actions se situeront dans le cadre du plan départemental pour l'habitat qui vient d'être conjointement signé.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,63 cm

Article 3 : Couverture numérique du territoire et usages numériques

- **Couverture numérique**

L'importance de permettre à la population de bénéficier d'une couverture mobile de qualité a abouti en 2018 à la conclusion d'un accord, baptisé « New deal mobile » avec les opérateurs pour généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français.

Dans l'Aisne, l'USEDA porte l'aménagement numérique du territoire et la fibre optique est aujourd'hui déployée sur plus de 80 % du département en zone d'initiative publique. Entre 2015 et 2020, le Conseil départemental a participé au financement du déploiement du très haut débit à hauteur de 22,5 millions d'euros, Aisne Très Haut Débit à hauteur de 28,5 M€ et l'Etat à hauteur de 74 millions d'euros au titre de la mission Très Haut Débit.

- **Déploiement du numérique éducatif**

L'Aisne a été retenue par le Ministère de l'Education nationale pour le programme « Territoire numérique éducatif » à hauteur de 7 millions d'euros. L'objectif est la transformation numérique de l'école pour répondre aux besoins de l'évolution de la société et de l'éducation de l'élève. Il concerne l'ensemble des écoles primaires, des collèges et des lycées publics et des établissements privés sous contrat. Dans ce cadre, un certain nombre d'outils numériques est déployé sur le territoire soit à destination des élèves de la maternelle au lycée et même post-bac, soit à destination des parents au travers de l'espace numérique de travail (ENT).

Les parties s'engagent ainsi à déployer les moyens nécessaires pour garantir la réussite scolaire et la transformation attendue.

Supprimé: sociétale

L'État et le Conseil départemental s'engagent à finaliser, **pour l'essentiel en 2022**, la couverture numérique du territoire, à développer les usages numériques et à assurer la médiation numérique, en partenariat avec les acteurs locaux concernés.

Article 4 : Patrimoine

En 2020, le montant de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'est élevé à plus de 1 330 000 € pour la part « projets », et 640 000 € pour la part « péréquation ». L'État s'engage à poursuivre son engagement auprès du Conseil départemental sur l'année 2021.

Dans le cadre de la mise en place de la Cité internationale de la langue française souhaitée par le Président de la République, L'État subventionne la rénovation du Château royal de Villers-Cotterêts à hauteur de 185 millions d'euros, dont 100 millions d'euros au titre du plan de relance. Il investit également dans la rénovation de la cathédrale de Soissons à hauteur de 3,5 M€.

Supprimé: président

Au titre de la DRAC, les financements représentent près de 3 M€ pour le patrimoine historique axonais (dont plus de 400.000€ pour l'abbatiale de Braine) cofinancé avec le Conseil départemental.

Le Conseil départemental de l'Aisne participe également au projet de Cité internationale de la langue française en facilitant les études en matière de stationnement pour l'accueil des visiteurs. Il participe également au financement des travaux de rénovation du patrimoine historique, propriété des collectivités, comme la basilique de Saint-Quentin, la collégiale de Rozoy-sur-Serre, l'abbatiale de Braine ou l'Abbaye Saint Jean des Vignes de Soissons... Il mobilise plus de 2,5M€ en 2020 et 2021 pour le patrimoine historique.

Les parties s'engagent sur les actions suivantes :

Le Conseil départemental est propriétaire de trois sites d'importance classés à l'inventaire des monuments historiques : l'Abbaye de Vauclair, le Château de Fère-en-Tardenois et la Porte de Laon à Coucy-le-Château-Auffrique. Les études initiales sont en cours afin de déterminer le volume financier. L'État **s'engage à soutenir financièrement ces projets** et, d'une manière générale, soutenir la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique axonais.

Supprimé: E

Article 5 : Soutenir les territoires

- **Action Cœur de Ville et Petites villes de demain**

L'État est depuis longtemps engagé dans l'accompagnement des territoires ruraux, par la mise en place de politiques publiques ambitieuses, notamment pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Quatre communes sont concernées par le programme national *Action cœur de ville* dans le département de l'Aisne (Laon, Château-Thierry, Saint-Quentin et Soissons), et reçoivent ainsi des financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. L'engagement de l'Etat aux côtés de ces collectivités dans le cadre d'Action cœur de ville s'élève à ce jour à 2,5 M€ de DSIL et 6 M€ de crédits de l'ANAH.

Supprimé: .

Le programme *Petites villes de demain*, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, va permettre à 15 sites représentant 25 communes de l'Aisne de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de financements pour revitaliser leurs centres-ville et améliorer l'attractivité de leur territoire. Ce sont 3 milliards d'euros qui sont mobilisés par l'Etat pour les 6 ans à venir.

Les parties du présent contrat, signataires des conventions d'adhésion au programme *Petites villes de demain*, s'engagent à :

- **mettre en œuvre ces dispositifs** au niveau local, **en mobilisant l'ensemble des outils à leur disposition** (dotations, opérateurs de l'Etat et autres dispositifs) ;
- **accompagner les collectivités lauréates en matière d'ingénierie**, en s'appuyant sur le guichet unique mis en place (recours aux divers outils de l'Etat et du Conseil départemental : ANCT, ADICA, Aisne tourisme, SEDA, SOLIHA...).

- **Soutien de l'Etat et du Conseil départemental à l'investissement local**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle de l'Etat représente un outil permettant aux collectivités de démarrer la réalisation de projets matures et de relancer l'économie locale. 5,8 millions d'euros ont ainsi été attribués en 2020, et plus de 3,5 millions seront engagés sur l'année 2021. Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental de vidéoprotection, les subventions de l'Etat et le Conseil départemental ont permis de financer des projets à hauteur de près d'un million d'euros entre 2019 et 2020.

L'Etat s'efforcera d'accroître son soutien aux projets axés vers la transition écologique, le développement d'une économie circulaire et l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Aisne.

Le Département de l'Aisne s'engage à poursuivre son accompagnement des collectivités par la mise à disposition d'outils et de dispositifs d'assistance en ingénierie (ADICA et SEDA notamment) et au financement de projets (API), et par les dispositifs de droit commun.

Pour 2021 et les années suivantes, les parties s'engagent sur les dispositions suivantes :

- Dans le cadre des priorités du plan de relance et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), **coordonner leurs actions afin de renforcer l'effet levier du financement public** ;
- **Elles s'engagent notamment à accompagner les territoires dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments, afin d'aider à la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité, et de transition énergétique.**

- L'État favorisera la rénovation ou construction de centres de secours dans le contexte d'une meilleure efficacité opérationnelle et d'une redynamisation des centralités, notamment à Tergnier, Guise, Bohain-en-Vermandois et Saint Eugène ;

Par ailleurs, tout équipement relevant de la défense incendie des communes, et conforme au règlement départemental, sera financé à hauteur de 40 % par l'Etat et 40 % par le Conseil départemental ;

- **mettre en œuvre le schéma départemental de vidéoprotection élaboré en 2020**, qui vise à financer les sites jugés prioritaires par les forces de sécurité intérieure pour la mise en place de caméras de voie publique, sur la base d'une contribution de 50 % de l'État et de 30 % du Conseil départemental ;
- **promouvoir et coordonner les offres d'ingénierie existantes**, afin, dans une logique de complémentarité, de permettre la réalisation des projets les plus complexes (guichet unique).

Signatures

Fait à Laon, le

Ziad Houry

Nicolas Fricoteaux

Préfet de l'Aisne

**Président du Conseil départemental
de l'Aisne**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 250

**Contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes (CAP' Jeunes)
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 20 juillet 2020 et 16 novembre 2020, relatives respectivement aux rapports n° 207 et 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Acte l'intégration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne (SDIS 02) comme structure d'accueil complémentaire au profit des jeunes sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre du dispositif « Contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes » (CAP' Jeunes) ;

2) Décide que les jeunes sapeurs-pompiers volontaires pourraient bénéficier de durées de mission plus étendues précisées comme suit :

	Département de l'Aisne	SDIS 02
35 h de mission	100 €	180 € minimum
70 h de mission	200 €	360 € minimum
105 h de mission	300 €	540 € minimum
140 h de mission	400 €	720 € minimum
175 h de mission	500 €	900 € minimum



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:21 +0100
Ref:20210312_105801_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 350

Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) et Société Mixte pour l'Immobilier d'Entreprise de l'Aisne (SIMEA) - Rapport des représentants du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte de la communication des rapports présentés :

- lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA), le 15 septembre 2020,
- lors de l'assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA), le 10 septembre 2020 ;

2) Donne acte, dès lors, à ses représentants, du respect de l'obligation de rapport prévue à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX
2021.03.15 10:16:13 +0100
Ref:20210312_105801_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 351
Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Actions menées -
Saisine directe

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **351**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Prend acte des actions menées par le Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne (FSL) ;

2/ Autorise la saisine directe du FSL par les particuliers, pour les impayés d'énergie et d'eau dont les dettes sont inférieures à 300 €, sous réserve du respect de toutes les conditions d'éligibilité prévues par le règlement intérieur du FSL ;

3/ Autorise la modification du Règlement intérieur du FSL en conséquence.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2021.03.15 10:17:18 +0100
Ref:20210312_105801_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 450

Avis sur le transfert de propriété, au bénéfice du Département de la Somme, du canal de la Somme dans sa section OFFOY - SAINT-SIMON

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Ne sollicite pas le transfert de domanialité, au bénéfice du Département de l'Aisne, du canal de la Somme dans sa section entre OFFOY et SAINT-SIMON ;

- Ne s'oppose pas à ce transfert de propriété au bénéfice du Département de la Somme, y compris pour la section du canal de la Somme située en territoire axonais.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:43 +0100
Ref:20210312_105803_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 550
Intervention du Département dans le domaine du sport
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les évolutions des critères et des modalités de versement des subventions attribuées, telles que précisées dans le rapport du Président au titre de l'aide au soutien aux clubs et de l'aide aux équipes nationales pour la saison 2020-2021 (2021) et 2021-2022 (2022).



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:15:57 +0100
Ref:20210312_105804_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 551

Aide à l'achat de matériel sportif et pédagogique des comités et des clubs

Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERLOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte, pour l'olympiade 2021-2024, les nouveaux plafonds de subventions pour chacune des disciplines qui figurent en annexe 1 au rapport du Président ;

2) Vote la création de deux dispositifs d'aide additionnels : « Aide à l'achat de mini-bus par les comités et les clubs » et « Aide à l'achat de matériel informatique et vidéo par les comités » qui seront financés respectivement à hauteur de 25 000 € et 15 000 € sur les Crédits de Paiement inscrits au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs de l'Autorisation de Programme 2021/1 et dont les modalités d'application sont présentées aux annexes 2 et 3 au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:40 +0100
Ref:20210312_105804_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 552

**Intervention du Département dans le domaine de la culture -
Patrimoine et commémorations historiques
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **552**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Attribue la labellisation à la commune de COURTEMONT-VARENNES pour son projet de pose d'une plaque commémorative des 63 soldats tués sur son territoire les 10 et 11 juin 1940 et l'événement associé dans le cadre de l'Appel à projets « La Bataille de France dans l'Aisne et l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 » ;

2) Attribue la labellisation et, à titre exceptionnel, une subvention à la commune de MONDREPUIS pour l'installation d'un monument commémoratif des soldats français tombés au champ d'honneur le 17 mai 1940, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

3) Valide les critères d'éligibilité et de calcul du montant des aides aux manifestations et projets commémoratifs du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président ;

- 4) Individualise les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexes 1,2 et 3 au rapport du Président ;
- 5) Acte que les subventions proposées en annexe au rapport du Président seront financées à l'aide des crédits disponibles au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;
- 6) Autorise le Président à signer la convention financière à intervenir avec l'association Festival Jean de La Fontaine.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2021.03.15 10:16:28 +0100
Ref:20210312_105804_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 553

**Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 553,

Vu sa précédente délibération en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 504,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Vu les avis des 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la feuille de route « Lutte contre l'illettrisme et illectronisme » proposée par l'Etat, telle qu'elle est présentée au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer tout document y afférent.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2021.03.15 10:16:32 +0100
Ref:20210312_105804_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 650
Stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté - Prolongation
avenant 2020
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **650**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Opte pour le nouveau calendrier de mise en œuvre et de justification physique et budgétaire des actions prévues au titre de l'avenant n° 2 à la contractualisation de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi au titre de l'année 2020 ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Préfet du Département, l'avenant n° 3 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté annexé au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:01 +0100
Ref:20210312_105805_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 651

**Financement des actions inscrites dans le cadre de la Stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté - Cofinancement des contrats aidés pourvus par des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) - Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2021
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de cofinancer, au titre de 2021, pour des Bénéficiaires du RSA, 100 PEC-CAE (Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accès à l'Emploi) tout public RSA et public RSA résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV) ou en Zones de Revitalisation Rurales (ZRR), 160 CUI-CIE (Contrat Unique d'insertion - Contrat Initiative Emploi) et 19,58 Equivalents Temps Plein concernant les publics RSA embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sur des Ateliers Chantiers d'Insertion ;

2) Individualise les cofinancements des postes CDDI pour un montant de 405 560 € en faveur des structures suivantes :

Structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Nbre de salariés BRSA à cofinancer	Nbre d'ETP BRSA à cofinancer	Montant de l'aide départementale arrondie à
ADERMAS	6	1,73	35 785 €,
ADF02	3	0,86	17 892 €,
AIPSQ	6	1,73	35 785 €,
ARBRES	5	1,44	29 821 €,
ASHE	5	1,44	29 821 €,
AVES	3	0,86	17 892 €,
CHIFFON D'ESSUYAGE	2	0,58	11 928 €,
COALLIA	2	0,58	11 928 €,
DEVENIR EN VERMANDOIS	5	1,44	29 821 €,
EPLEFPA DE THIERACHE - LES PRES DE FONTAINE	3	0,86	17 892 €,
HORTIBAT	5	1,44	29 821 €,
LE BOIS DES DEUX MAINS	4	1,15	23 856 €,
LE CHENELET	2	0,58	11 928 €,
LES RESTOS DU COEUR	2	0,58	11 928 €,
LES PETITS BOULOTS DE L'OMOIS	2	0,58	11 928 €,
QUICK MULTI SERVICES	2	0,58	11 928 €,
TED	5	1,44	29 821 €,
UCPE	6	1,73	35 785 €,
TOTAL	68	19,6	405 560 € ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département :

- la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2021 avec l'Etat et tout avenant relatif aux contrats aidés,
- les conventions et tout avenant à intervenir pour le cofinancement des postes CDDI dans le cadre de la CAOM,
- la convention de délégation à Pôle Emploi pour la signature, au nom et pour le compte du Département, de PEC-CAE et CUI-CIE,
- les conventions et avenants à intervenir avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le versement des aides aux employeurs de PEC-CAE et CUI-CIE ainsi qu'aux structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion employant des CDDI.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 13:08:04 +0100
Ref:20210312_105808_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 652

**Convention de coopération 2021-2023 entre Pôle Emploi et le
Département de l'Aisne pour l'insertion professionnelle des
demandeurs d'emploi**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le renouvellement de la convention de coopération à intervenir avec Pôle Emploi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:09 +0100
Ref:20210312_105810_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 653
Ateliers Chantiers d'Insertion 2021

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 653,

Vu sa précédente délibération en date du 9 décembre 2019, relative au rapport n°651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide, pour les Ateliers Chantiers d'Insertion, les modalités financières suivantes :

- une participation basée sur le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) de Bénéficiaires du RSA (BRSA), avec un ratio ETP BRSA plafonné à 6 100 €,

- une bonification de :

- 1 000 € pour toute sortie vers un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique) et pour toute sortie vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, contrat aidé de droit commun),

- 500 € pour toute sortie positive (Embauche dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante).

Cette bonification devra être utilisée uniquement pour la mobilité et l'accompagnement des publics sur le chantier et après leur sortie du chantier et sera versée sur justificatifs des dépenses réalisées à ce titre.

- une bonification supplémentaire pour les chantiers intégrant des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), soit 6 100 € par ETP Jeunes sortants de l'ASE, quelle que soit leur situation à la sortie du chantier ;

2) Individualise les participations départementales 2021 aux porteurs d'Ateliers Chantiers d'Insertion telles que désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

3) Gage les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI du Budget départemental ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ou tout autre document à intervenir.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:17:11 +0100
Ref:20210312_105810_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Territoire	Structure	Intitulé de l'Atelier Chantier d'Insertion	Alloué 2020			Sollicité 2021			
			ETP BRSA 2020	Participation départementale 2020 basée sur les ETP BRSA	Ratio /ETP BRSA	ETP Tout public 2021 prévisionnel	dont ETP BRSA 2021 sollicité	Participation départementale 2021 basée sur les ETP BRSA sollicités sur 12 mois	Ratio /ETP BRSA plafonné à 6 100 €
Saint-Quentin	ADERMAS	ICIBATPRO	6,86	41 846 €	6 100€	8,42	6,86	41 846 €	6 100€
Saint-Quentin		Alter Ego	2	12 200 €	6 100€	13,3	5	30 500 €	6 100€
Saint-Quentin		Atelier Bois	6,86	41 846 €	6 100€	8,42	6,86	41 846 €	6 100€
Saint-Quentin		Service Plus	7,8	47 580 €	6 100€	10,13	7,76	47 336 €	6 100€
			23,52	143 472 €		40,27	26,48	161 528 €	
Thiérache	ADF	Recycl'Jouets	6,86	41 846 €	6 100€	10	8,5	51 850 €	6 100€
			6,86	41 846 €		10	8,5	51 850 €	
Saint-Quentin	AIPSQ	Cap Vert	6,85	39 400 €	5 752€	6,85	6,85	39 400 €	5 752€
Saint-Quentin		RODA	6,85	41 480 €	6 055€	6,85	6,28	38 308 €	6 100€
Saint-Quentin		Restauration cadre de vie	5,7	31 760 €	5 572€	9,14	5,7	31 760 €	5 572€
Saint-Quentin		Du fil au Fer	8	48 678 €	6 085€	8	8	48 678 €	6 085€
Saint-Quentin		Paniers Verts	6,85	41 480 €	6 055€	6,85	6,85	41 480 €	6 055€
Saint-Quentin		Restaur'Habitat	3,42	20 862 €	6 100€	6,85	3,42	20 862 €	6 100€
			37,67	223 660 €		44,54	37,1	220 488 €	
Thiérache	API CHANTIERS	Environnement et bâtiment				6	4	23 700 €	5 925€
						6	4	23 700 €	
Château-Thierry	ARBRES	Equipe verte	4,57	26 625 €	5 826€	9,75	4,57	26 625 €	5 826€
Château-Thierry		Espaces naturels	4,57	27 877 €	6 100€	6,92	4,57	27 877 €	6 100€
Château-Thierry		Multiservices	4,57	23 000 €	5 033€	6,6	4,57	23 000 €	5 033€
			13,71	77 502 €		23,27	13,71	77 502 €	
La Fère/Laon	ASHE	Recycl'Services	17,37	105 957 €	6 100€	22,72	17,37	105 957 €	6 100€
La Fère		Friperie	1,14	6 954 €	6 100€	3,28	1,14	6 954 €	6 100€
			18,51	112 911 €		26	18,51	112 911 €	
Château-Thierry	Au Bas de l'Aisne	Ressourcerie	2	9 000 €	4 500€	3,8	2	10 000 €	5 000€
			2	9 000 €		3,8	2	10 000 €	
Saint-Quentin	Association Vermandois Emploi Solidarité (AVES)	Savoir Fer	6,3	38 430 €	6 100€	8	6,3	38 430 €	6 100€
Saint-Quentin		Les créations d'Henri	2,28	13 908 €	6 100€	4,5	2,28	13 908 €	6 100€
			8,58	52 338 €		12,5	8,58	52 338 €	
Thiérache	Centre Communal d'Action Sociale d'HIRSON	Valorisation des patrimoines naturels, maraîchage local et création d'une ferme pédagogique	5,7	34 770 €	6 100€	8,6	5,7	34 770 €	6 100€
Thiérache		Accessibilité & Rénovation de l'Habitat	3,4	20 571 €	6 050€	6,9	3,4	20 740 €	6 100€
Thiérache		Bien Etre Seniors	4,45	27 145 €	6 100€	5,75	4,75	28 975 €	6 100€
			13,55	82 486 €		21,25	13,85	84 485 €	
La Fère	Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier - La Fère	Mise en valeur du patrimoine communautaire et des édifices culturels	13,72	83 692 €	6 100€	13,72	13,72	83 692 €	6 100€
			13,72	83 692 €		13,72	13,72	83 692 €	
Laon	Communauté de communes de la Champagne Picarde	Valorisation du patrimoine rural	4,6	27 877 €	6 060€	6,9	5,71	34 800 €	6 095€
			4,6	27 877 €		6,9	5,71	34 800 €	
Laon	Communauté de communes du Chemin des Dames	Valorisation des chemins de randonnées	3,43	20 878 €	6 087€	5,71	3,43	20 923 €	6 100€
			3,43	20 878 €		5,71	3,43	20 923 €	
Soissons	Communauté de communes d'Ouchy-Le-Château	Chantier itinérant Petit Patrimoine Bâti	5,71	34 831 €	6 100€	6,86	5,75	35 075 €	6 100€
			5,71	34 831 €		6,86	5,75	35 075 €	
Laon	Communauté de communes du Pays de la Serre	Découverte des métiers du bâtiment et Entretien en milieu naturel sensible	3,42	20 862 €	6 100€	7,15	3,42	20 862 €	6 100€
Laon		Découverte des métiers des services à la personne	3,42	20 862 €	6 100€	7,15	3,42	20 862 €	6 100€
			6,84	41 724 €		14,3	6,84	41 724 €	
Laon	Communauté de communes Picardie des Châteaux	Entretien des chemins de randonnée	4,57	27 877 €	6 100€	6,85	4,57	27 877 €	6 100€
			4,57	27 877 €		6,85	4,57	27 877 €	
Laon	Communauté de communes des Portes de la Thiérache	Réhabilitation du patrimoine rural	4,6	27 877 €	6 060€	6,9	4,6	27 877 €	6 060€
			4,6	27 877 €		6,9	4,6	27 877 €	
Thiérache	Communauté de communes de la Thiérache du Centre	Rénovation des biens patrimoniaux des communes de la Thiérache du Centre	8	48 800 €	6 100€	11	9	54 900 €	6 100€
			8	48 800 €		11	9	54 900 €	
Soissons	Communauté de communes de Retz en Valois	Restauration du patrimoine rural	4,56	26 666 €	5 848€	5,74	4,56	26 600 €	5 833€
Soissons		Aménagement des sentiers de randonnées	4,56	26 666 €	5 848€	5,74	4,56	27 816 €	6 100€
			9,12	53 332 €		11,48	9,12	54 416 €	

Territoire	Structure	Intitulé de l'Atelier Chantier d'Insertion	Alloué 2020			Sollicité 2021			
			ETP BRSA 2020	Participation départementale 2020 basée sur les ETP BRSA	Ratio /ETP BRSA	ETP Tout public 2021 prévisionnel	dont ETP BRSA 2021 sollicité	Participation départementale 2021 basée sur les ETP BRSA sollicités sur 12 mois	Ratio /ETP BRSA plafonné à 6 100 €
Soissons	Chiffons Essuyage Picardie	Coupes de chiffons	3,99	24 339 €	6 100€	6,86	4	24 340 €	6 085€
			3,99	24 339 €		6,86	4	24 340 €	
Château-Thierry	Coallia	Les serres de Nogentel	5,14	31 354 €	6 100€	13,82	5	30 000 €	6 000€
			5,14	31 354 €		13,82	5	30 000 €	
Saint-Quentin	Devenir en Vermandois	Devenir en couleurs	8	48 469 €	6 059€	8	8	48 800 €	6 100€
Saint-Quentin		Créa vert / Bohain	10,86	64 711 €	5 959€	5	4	24 000 €	6 000€
Thiérache		Les Producteurs verts de Thiérache	X	X	X	8	8	48 800 €	6 100€
Thiérache		Ba'Initiatives	8	48 800 €	6 100€	8	8	48 350 €	6 044€
			26,86	161 980 €		29	28	169 950 €	
Thiérache	EPLEFPA de Thiérache	Les Prés de Fontaine	5,71	34 831 €	6 100€	10,91	5,71	34 831 €	6 100€
			5,71	34 831 €		10,91	5,71	34 831 €	
La Fère	Ferme de Moyembrie	Accompagnement de détenus en fin de peine	8	26 000 €	3 250€	14	8	26 000 €	3 250€
			8	26 000 €		14	8	26 000 €	
Soissons	GrandSoissons Agglomération	Pépinière/Gestion arbustive	4,2	25 620 €	6 100€	5	3,49	21 289 €	6 100€
Soissons		Restauration du petit Patrimoine bâti	2,79	17 019 €	6 100€	5	3,6	21 960 €	6 100€
			6,99	42 639 €		10	7,09	43 249 €	
La Fère	Hortibat	Innovert	6,84	41 480 €	6 064€	11,4	9,12	55 632 €	6 100€
La Fère		Maraîchage	9,12	55 632 €	6 100€	23,66	11,4	69 540 €	6 100€
			15,96	97 112 €		35,06	20,52	125 172 €	
Soissons	Le Bois de deux mains	Recyclage du bois de fin de vie	11	67 100 €	6 100€	17,44	13	79 300 €	6 100€
			11	67 100 €		17,44	13	79 300 €	
Thiérache	Le Chênelet	Scierie à Signy Le Petit	4	10 500 €	2 625€	8,2	5	30 500 €	6 100€
			4	10 500 €		8,2	5	30 500 €	
Soissons	Les Ateliers de Taux	Collecte de matières organiques pour valorisation par méthanisation	6,84	41 724 €	6 100€	9,57	9,57	58 377 €	6 100€
			6,84	41 724 €		9,57	9,57	58 377 €	
Laon	Les Restos du cœur	Recyclerie	5,92	28 156 €	4 756€	12	6,27	28 156 €	4 491€
			5,92	28 156 €		12	6,27	28 156 €	
Château-Thierry	Les Petits Boulots de l'Omois	Le Parchet	4,57	26 722 €	5 847€	8	5,71	33 387 €	5 847€
		Quartiers verts	X	X	X	6	4,57	26 720 €	5 847€
			4,57	26 722 €		14	10,28	60 107 €	
Thiérache	Quick Multi Services	Restauration et valorisation du patrimoine du Pays des Trois Rivières	4,56	27 816 €	6 100€	6,5	5,55	33 550 €	6 045€
			4,56	27 816 €		6,5	5,55	33 550 €	
Soissons	REALISS	Régie de quartier	7	22 000 €	3 143€	10,5	8	25 500 €	3 188€
			7	22 000 €		10,5	8	25 500 €	
Laon	Régie de quartiers	Espaces verts	6,47	19 000 €	2 937€	14,2	6,47	19 000 €	2 937€
Laon		Espaces urbains	2,73	8 000 €	2 930€	11,47	2,73	8 000 €	2 930€
Laon		Nettoyage	7,16	21 000 €	2 933€	15,9	7,16	21 000 €	2 933€
			16,36	48 000 €		41,57	16,36	48 000 €	
Thiérache	Synergie	Garage solidaire	X	X	X	6	6	36 000 €	6 000 €
			X	X	X	6	6	36 000 €	
Laon	Travaux Dépannage Express (TED)	Chantier mobile itinérant	6,88	41 968 €	6 100€	6,88	6,88	41 968 €	6 100€
			6,88	41 968 €		6,88	6,88	41 968 €	
Château-Thierry	Un Château pour l'Emploi	Aménagement du Ru d'Essômes sur Marne et ses affluents	3,43	20 923 €	6 100€	6,86	3,43	20 923 €	6 100€
Château-Thierry		Château de Château-Thierry	3,43	20 923 €	6 100€	9,14	3,43	20 923 €	6 100€
La Fère		Réhabilitation du patrimoine La Férois	4,57	27 877 €	6 100€	6,86	4,57	27 877 €	6 100€
La Fère		Patrimoine itinérant	3,43	20 923 €	6 100€	9,14	3,43	20 923 €	6 100€
Laon		De l'espoir à une utopie réaliste à Boug et Comin	X	X	X	9,14	4,57	27 877 €	6 100€
Soissons		Devoir de mémoire	4,57	27 877 €	6 100€	6,86	4,57	27 877 €	6 100€
			19,43	118 523 €		48	24	146 400 €	
Château-Thierry	Ville de CHATEAU-THIERRY	Entretien voirie mobilier urbain	4,57	23 200 €	5 077€	6,8	4,57	23 200 €	5 077€
			4,57	23 200 €		6,8	4,57	23 200 €	
Thiérache	Ville du NOUVION-EN-THIERACHE	Rénovation et valorisation du patrimoine communal	6,28	38 308 €	6 100€	8,57	6,29	38 369 €	6 100€
			6,28	38 308 €		8,57	6,29	38 369 €	
Laon	Ville de LAON	Les Remparts	6,26	38 186 €	6 100€	9,1	6,32	38 552 €	6 100€
			6,26	38 186 €		9,1	6,32	38 552 €	
Total				2 060 561 €		596,13	401,88	2 317 607 €	

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 750

Charte qualité Assainissement Non Collectif sur le bassin versant de la Somme

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **750**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1/ de contribuer à la promotion de la Charte qualité Assainissement Non Collectif sur le bassin versant de la Somme portée par l'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme,

2/ d'autoriser le Président du Conseil départemental à être signataire du formulaire de soutien, dont un exemplaire et le projet de Charte sont joints en annexe du rapport du Président, et de toutes les pièces s'y rapportant.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:55 +0100
Ref:20210312_105811_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services



Charte qualité

Assainissement Non

Collectif

Formulaire de soutien

Informations sur la structure

Dénomination :

Adresse :

- Souhaite soutenir la Charte qualité ANC mise en place à l'échelle du département de la Somme élargi au bassin versant de la Somme ;
- Ne souhaite pas soutenir la Charte qualité ANC mise en place à l'échelle du département de la Somme élargi au bassin versant de la Somme.

NOM et Prénom du représentant de la structure au comité de pilotage :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Fait à, le

Cachet et signature du représentant légal de la structure accompagné du tampon de la structure

A retourner à :

EPTB Somme - AMEVA
Secrétariat de la charte qualité ANC
32 route d'Amiens
80 480 DURY

Charte qualité

Assainissement Non Collectif

SOMMAIRE

Article I.	L'objet de la charte	3
Article II.	Les objectifs de la charte	3
Article III.	Le territoire d'application de la charte	3
Article IV.	Les membres de la charte.....	3
Article V.	Modalités de fonctionnement de la charte	5
Article VI.	L'adhésion à la charte	8
Article VII.	Les engagements des chartés.....	10
Article VIII.	Les engagements des partenaires	15
Article IX.	Communication.....	17
Article X.	Date d'application de la charte.....	17
Article XI.	Modification de la charte.....	17
Article XII.	Exécution de la charte	18
Annexe :	Carte du territoire d'application de la charte	19

Article I. L'objet de la charte

La présente charte a pour objet de présenter les objectifs de la charte qualité assainissement non collectif (ANC), de fixer les modalités de fonctionnement et d'organisation, et de régir les engagements des chartés et des partenaires.

La charte sera approuvée par les représentants désignés de la présente charte.

Article II. Les objectifs de la charte

Mise en œuvre dans le cadre des SAGE du bassin versant de la Somme et dans le cadre de l'assistance technique départementale en matière d'assainissement non collectif, la charte qualité ANC s'est fixée comme objectifs principaux de créer une dynamique entre les différents acteurs de l'assainissement non collectif afin :

- d'améliorer le service aux usagers ;
- d'améliorer et harmoniser les pratiques et les prestations ;
- de promouvoir les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire ;
- de valoriser le travail réalisé pour améliorer le parc d'installations d'assainissement non collectif ;
- de diffuser efficacement les informations auprès et entre les membres à la charte, ainsi qu'auprès des usagers.

Article III. Le territoire d'application de la charte

Le territoire d'application de la charte est le département de la Somme élargi au bassin versant de la Somme.

La carte du territoire d'application de la charte figure en Annexe.

Article IV. Les membres de la charte

Les membres de la charte partagent ses principes généraux, dans l'optique d'une mise en application concertée et efficace et regroupent les soutiens, les chartés et les partenaires.

Les soutiens

Les soutiens de la charte qualité ANC contribuent au fonctionnement et à la promotion de la charte.

Les soutiens regroupent : *(A mettre à jour en fonction de la volonté de soutien de chaque structure)*

- L'EPTB Somme - AMEVA ;
- Le Conseil Départemental de la Somme ;
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haute-Somme ;
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ;
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Authie ;

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Bresle;
L'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
L'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
Le Conseil Départemental de l'Aisne ;
Le Conseil Départemental de l'Oise ;
Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais
; Le Conseil Régional des Hauts-de-France ;
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme ;
La Direction Départementale des Territoires de l'Aisne ;
La Direction Départementale des Territoires de l'Oise ;
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
L'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France ;
L'Association des Maires de la Somme.

Les chartés

Les chartés sont des professionnels privés et publics qui œuvrent dans le domaine de l'assainissement non collectif. Ils s'engagent à respecter les engagements communs et particuliers de la présente charte. Par conséquent, ils participent à la professionnalisation de la filière et ils garantissent un niveau de qualité du service et des installations lors de leurs interventions auprès de l'utilisateur. Ils contribuent au fonctionnement et à la promotion de la charte.

Les chartés regroupent :

Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
Les bureaux d'études compétents en matière de traitement des eaux usées ;
Les installateurs compétents en matière d'assainissement non collectif ;
Les vidangeurs agréés ;
Les professionnels de la maintenance compétents en matière de traitement des eaux usées.

La validité de l'adhésion à la charte ne vaut que sur son territoire d'application.

L'adhésion à la charte est possible pour des entreprises implantées hors du territoire.

Les partenaires

Les partenaires de la charte qualité ANC sont les chambres consulaires et organisations professionnelles agissant en tant que relais de la démarche. Ils peuvent être le représentant des chartés par profession. Ils contribuent à la promotion de la charte. Les partenaires représentant une profession de membres respectent les engagements communs et incitent, le cas échéant, leurs membres à adhérer aux engagements spécifiques à leur activité.

Les partenaires regroupent : *(A mettre à jour en fonction de la volonté de partenariat de chaque structure)*

La Chambre interdépartementale des Notaires de Picardie ;

La Chambre Immobilière de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) de Picardie et du Pas-de-Calais ;
Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France ;
Le Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement (SYNABA)
; La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France ;
La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France ;
La Fédération Française du Bâtiment de la Somme ;
La Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-France
; La Chambre d'Agriculture de la Somme ;
Le Syndicat National des Entreprises de services d'Hygiène et d'Assainissement (SNEA),
Le syndicat des Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle (ATEP).

Article V. Modalités de fonctionnement de la charte

La vie et l'activité de la charte sont régies par plusieurs instances qui organisent et régulent les relations de travail entre les différents membres :

Le comité de pilotage
; Le comité technique
; Le secrétariat.

Chaque année, chaque membre sera convié à participer à une réunion. Cette réunion annuelle est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée mais est également l'occasion d'évoquer des pistes d'amélioration.

Le comité de pilotage

Ses missions / Son rôle

Le comité de pilotage valide les demandes, les renouvellements d'adhésion et les radiations

Il contrôle en particulier le respect des engagements de la charte selon les modalités définies et valide l'acceptation ou non des candidatures et de leur renouvellement sur proposition du comité technique.

Il recueille, en lien avec le comité technique et le secrétariat, les informations et retours de terrain des membres de la charte et il agit en conséquence. Il cherche avant tout la résolution des problématiques par l'échange et la conciliation amiable. Toutefois, il peut, après rappel resté sans effet, procéder à la radiation des membres ne respectant pas leurs engagements, selon les modalités définies.

Le comité de pilotage oriente et coordonne

Il est le garant du respect des engagements des différents membres. Il définit le programme annuel d'actions prévues dans le cadre de la charte sur proposition du comité technique.

Le comité de pilotage assure la promotion, le développement, voire l'évolution de la charte

Il peut réviser le contenu de la présente charte pour l'actualiser en fonction des évolutions réglementaires ou normatives et des attentes des acteurs. Toute modification ou évolution fait l'objet d'une communication dans les meilleurs délais aux membres.

Le comité de pilotage édite un rapport annuel d'activité de la charte

Il établit un suivi des activités de la charte et élabore chaque année un bilan des missions réalisées. Il propose des pistes d'amélioration et de nouvelles orientations.

Sa composition

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président de l'EPTB Somme - AMEVA ou son représentant et par le Président du Conseil départemental de la Somme ou son représentant, et regroupe tous les membres de la charte.

Chaque membre dispose d'un siège au comité de pilotage. Chaque membre nomme un représentant.

Le comité de pilotage est constitué de sept collèges :

- Le collège des soutiens ;
- Le collège des SPANC ;
- Le collège des professionnels de l'immobilier ;
- Le collège des professionnels des bureaux d'études ;
- Le collège des professionnels des installateurs ;
- Le collège des professionnels de la vidange ;
- Le collège des professionnels de la maintenance.

Ses réunions

Le comité de pilotage se réunit aussi souvent que nécessaire pour examiner toutes les questions concernant ses missions, et a minima une fois par an. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu envoyé à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Ces réunions peuvent être tenues physiquement, par réunion téléphonique / visioconférence ou par échanges de courriels si l'ordre du jour le permet.

Ses attributions

Les décisions du comité de pilotage concernant les missions qu'il s'est fixées sont prises dans une logique de consensus de l'ensemble de ses membres.

En cas de besoin, un vote pourra être organisé. Pour être validée, une décision doit recueillir la majorité des voix des représentants présents. Les voix des co-présidents est prépondérante en cas d'égalité.

Tous les représentants prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres. Dans le cas contraire, ne prennent pas part au vote les représentants d'un collège concernés par l'objet mis au vote.

Cas spécifique du premier comité de pilotage

Le premier comité de pilotage a pour objectifs de :

- Installer les représentants des soutiens et des partenaires ;
- Valider la présente charte ;
- Examiner les demandes d'adhésions.

Les membres du premier comité de pilotage sont les soutiens et les partenaires.

Le comité technique

Ses missions / Son rôle

Le comité technique a la charge de préparer techniquement les actions menées dans le cadre de l'animation de la charte qui seront proposées à la validation du comité de pilotage.

Il se prononce sur l'acceptation ou non des candidatures et de leur renouvellement et le propose au comité de pilotage pour validation.

En cas de non-respect de la présente charte, le comité technique examinera le différent et pourra proposer au comité de pilotage la radiation du membre.

Il propose le programme annuel d'actions prévues dans le cadre de la charte, en fonction des moyens développés, qui peuvent porter notamment sur :

- L'organisation de journées d'information ;
- La mise à disposition d'outils de communication ;
- L'élaboration d'outils pour les membres ;
- La diffusion d'informations aux membres et les modalités de diffusion.

Ces actions sont ensuite présentées au comité de pilotage pour validation.

Ce comité peut proposer la constitution de groupes de travail restreints pour faciliter ses prises de décision. Les groupes de travail peuvent être formés en fonction de l'actualité. Ces groupes associent plusieurs acteurs définis en fonction de la thématique à aborder et se réunissent aussi souvent que de besoin.

Sa composition

Le comité technique est animé par le secrétariat de la charte.

Il est composé d'un nombre limité à 17 représentants du comité de pilotage, désignées sur la base du volontariat, après proposition des présidents du comité de pilotage où chaque collège de membres est représenté avec la représentation suivante :

- Collège des soutiens : 6 représentants ;
- Collège des SPANC : 3 représentants ;
- Collèges des professionnels des bureaux d'études : 2 représentants ;
- Collège des professionnels des installateurs : 2 représentants ;
- Collèges des professionnels de la vidange : 2 représentants ;
- Collèges des professionnels de la maintenance : 2 représentants.

Ses réunions

Le comité technique se réunit aussi souvent que nécessaire. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu envoyé à l'ensemble des membres du comité technique. Ces réunions peuvent être tenues physiquement, par réunion téléphonique / visioconférence ou par échanges de courriels si l'ordre du jour le permet.

Le secrétariat

Le secrétariat est assuré par les services de l'EPTB Somme - AMEVA.

Sa mission consiste à :

- Animer et promouvoir les principes de la charte ;
- Assurer l'animation des comités de pilotage et technique ;
- Animer le partenariat avec l'ensemble des organismes représentés ;
- Fédérer les acteurs sur le territoire d'application de la charte ;
- Recueillir et examiner la complétude des demandes d'adhésion à la charte (contrôle des attestations d'assurance notamment) ;
- Transmettre aux membres l'ensemble des outils de la charte, notamment les informations sur les journées techniques organisées dans ce cadre ;
- Tenir à jour et mettre à disposition la liste des chartés ;
- Organiser les travaux des différents comités ;
- Rechercher et promouvoir l'harmonisation des pratiques à l'échelle de son territoire ;
- Favoriser l'accès du public à l'information et aux listes d'entreprises chartées ;
- Promouvoir / communiquer les actions engagées dans le cadre de la charte et diffuser largement la liste des membres de la charte ;
- Héberger la charte qualité ANC sur son site internet, notamment la liste des membres ;
- Contribuer techniquement à la définition des programmes de formations des différents acteurs ;
- Assister les SPANC dans la saisie de leurs données sur l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement ;
- Etablir le rapport annuel d'activité de la charte, validé par le comité de pilotage avant publication.

Article VI. L'adhésion à la charte

Les conditions d'adhésion

Les acteurs de l'assainissement non collectif peuvent demander à adhérer à la charte pour bénéficier de ses ressources (conseil technique, documentation, formation...) ou valoriser leur expérience auprès des membres et du grand public.

L'adhésion à la charte prend la forme d'un engagement signé par le candidat.

Les conditions d'adhésion sont fixées par la présente charte validée par le comité de pilotage. Chaque membre peut résilier son adhésion à la présente charte par demande adressée par courrier recommandé avec accusé de réception signé du représentant légal au secrétariat de la charte.

Les mécanismes d'adhésion sont décidés par le comité de pilotage qui proposera à chaque type d'acteur un formulaire et des conditions de dépôt des candidatures.

La demande d'adhésion

Les dossiers de candidature sont envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception signé du représentant légal au secrétariat de la charte. Les pièces justificatives ainsi que les engagements diffèrent en fonction de l'activité du candidat (la liste est spécifiée dans le dossier de demande d'adhésion).

Le dossier de candidature comprend le formulaire d'adhésion et les pièces à fournir demandées.

L'adresse postale du secrétariat de la charte est la suivante :

EPTB Somme - AMEVA
Secrétariat de la Charte qualité ANC
32 route d'Amiens
80 480 DURY

Les partenaires peuvent relayer les propositions d'adhésion et accompagner les demandeurs dans la constitution de leur dossier.

Les demandes d'adhésion peuvent être déposées à n'importe quel moment de l'année. Cependant, l'instruction n'est effectuée que lors de la tenue d'un comité technique avant validation par le comité de pilotage. La clôture de la période de réception des dossiers de candidature a lieu un mois avant le comité technique.

Lors d'une demande d'adhésion, les SPANC du territoire seront consultés afin de recueillir leur avis écrit sur la qualité des prestations du candidat déjà constatée. Ces avis seront anonymisés.

La notification de la décision du comité de pilotage est adressée par courrier ou par courriel aux demandeurs dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion.

Après un refus d'adhésion argumenté de la part du comité de pilotage, le demandeur devra respecter un délai de six mois avant toute nouvelle demande.

Cas particulier des entreprises de moins d'un an

Toute entreprise de moins d'un an faisant une demande d'adhésion fournira les pièces mentionnées dans le dossier de demande d'adhésion pour son cas. Les justificatifs qu'une entreprise de plus d'un an doit fournir lors d'une demande d'adhésion lui seront exigés lors de l'examen de reconduction de l'adhésion.

La reconduction de l'adhésion

Chaque année, les chartés adressent par courrier recommandé avec accusé de réception signé du représentant légal au secrétariat de la charte leur volonté de voir leur adhésion reconduite ou non. Ce courrier est adressé avant le 30 novembre de l'année n pour une adhésion l'année n+1 et est accompagné des éléments suivants :

Une fiche d'identité de l'entreprise avec les informations et les coordonnées de l'entreprise mises à jour ;

La ou les attestations d'assurance décrites dans les engagements pour l'année n+1.

L'état annuel de l'année n, décrit dans les engagements de chaque charté ci-après, sera fourni au secrétariat de la charte avant le 30 novembre de l'année n pour en disposer lors du comité de pilotage de fin d'année examinant les demandes de reconduction d'adhésion.

Tout manquement à ces dispositions impliquera la non-reconduction de l'adhésion à la présente charte.

La radiation du membre

Le comité de pilotage peut radier un membre sur proposition du comité technique.

En cas de non-respect de ses engagements, le charté est informé par l'envoi d'un avertissement. Si un nouveau problème survient, l'intéressé est radié.

Chaque constat d'infraction aux engagements est analysé par le comité technique. Avant décision, des informations complémentaires peuvent être demandées aux intéressés.

La radiation entraîne aussitôt le retrait du nom du membre dans la liste des entreprises référencées.

Après radiation, une nouvelle demande d'adhésion reste possible, après un délai d'un an à compter de la date de radiation.

Article VII. Les engagements des chartés

Par son adhésion à la présente charte, chaque charté s'engage à respecter les dispositions communes à tous ainsi que celles le concernant spécifiquement.

Les engagements communs des chartés

Les chartés s'engagent à :

- Participer à la vie de la charte et en assurer la promotion ;
- Participer à la circulation et à la diffusion des informations contribuant à maintenir la veille technique et réglementaire de l'ensemble des acteurs représentés ;
- Favoriser la diffusion de documents non commerciaux réalisés dans le cadre de la charte et la liste des membres de la charte ;
- Utiliser les modèles de documents établis dans le cadre de la charte (exemple : fiches techniques, cahiers des charges, ...) et aller dans le sens de l'harmonisation des méthodes de travail ;
- Veiller à respecter les procédures et engagements particuliers définis dans la charte, en complément des dispositions réglementaires qui s'imposent à chacun ;
- Signaler au secrétariat de la charte les problèmes rencontrés.

Les engagements spécifiques aux SPANC

Les SPANC s'engagent à :

Disposer des assurances nécessaires, notamment responsabilité civile ;

S'assurer que les agents en charge des contrôles des installations d'assainissement non collectif ont suivi une formation en lien avec l'assainissement, notamment la connaissance des évolutions

techniques et réglementaires en assainissement non collectif ;

Transmettre aux usagers le règlement du SPANC à jour ;

Informers les usagers sur le cadre et les modalités d'intervention du SPANC, notamment mettre à disposition le « Guide d'information sur les installations : outil d'aide au choix » et tout autre support d'information rédigés dans le cadre du PANANC ;

Informers les usagers en toute impartialité sur les conditions techniques de mise en œuvre et d'entretien des installations d'assainissement non collectif pour leur permettre de choisir la meilleure solution, notamment en mettant à disposition les documents produits par le PANANC ;

Informers le bureau d'études de l'avis du contrôle de conception en lui envoyant un double de l'avis

de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif ;

Informers l'installateur de l'avis du contrôle d'exécution des travaux en lui envoyant un double de

l'avis de conformité sur l'exécution des travaux d'assainissement non collectif ;

Renseigner annuellement les données de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement ;

Fournir au secrétariat de la charte une fois par an le nombre de contrôles réalisés sur le territoire d'application de la charte et détaillant les types de contrôles. Cet état annuel est également l'occasion de signaler les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des

pistes d'amélioration ;

Mettre à disposition la liste des membres à la charte sur leur site internet ou le lien vers le site de l'EPTB Somme - AMEVA ;

Le cas échéant, lors de la passation d'un marché de délégation ou de prestation de service à compter de son adhésion, le SPANC s'engage à rendre contractuel la présente charte au sein du marché ;

Le cas échéant, le SPANC s'assure que le délégataire / prestataire respecte les présentes dispositions.

Les engagements spécifiques aux bureaux d'études compétents en matière de traitement des eaux usées

Les bureaux d'études compétents en matière de traitement des eaux usées s'engagent à :

Disposer des assurances nécessaires, notamment responsabilité civile et décennale garantissant les techniques courantes et non courantes d'assainissement non collectif ;

S'assurer que le personnel en charge des études des installations d'assainissement non collectif a suivi une formation en lien avec l'assainissement, notamment la connaissance des évolutions

techniques et réglementaires en assainissement non collectif ;

Réaliser un devis avant intervention ;

S'appuyer sur la norme NF P16-006 relative à la conception des installations non collectif ou sur une norme équivalente ;

Prendre connaissance du fascicule de documentation FD P16-007 relatif à l'infiltration des eaux usées traitées ;

S'appuyer sur la norme NF DTU 64.1 relative aux dispositifs d'assainissement non collectif ;

Informé le SPANC concerné au moins sept jours avant intervention ou plus selon le règlement du SPANC afin que le SPANC ait la possibilité de se rendre sur place au moment de l'étude sauf cas

exceptionnel, évalué au cas par cas et à l'appréciation du SPANC ;

Restituer le rapport d'étude de conception et de définition de filière à l'utilisateur dans un délai d'un mois après intervention sur site ;

Recenser les données générales : topographie, géologie, pédologie, hydrogéologie, hydrologie, urbanisme, ... ;

Recenser les données parcellaires : plan cadastral, plan et renseignements sur l'immeuble, activités annexes éventuelles, contraintes spécifiques (aménagement futurs), assainissement des eaux usées existant, assainissement pluvial et mode d'évacuation, réseaux divers, ... ;

Recenser les données environnementales : description de la parcelle (topographie, points d'eau, fossés, urbanisation, évacuation des eaux pluviales), surface disponible, points de rejets superficiels potentiels, relevé précis de points de niveau à partir d'un point de référence (fils d'eau des sorties d'eaux usées, cote de l'exutoire potentiel, côtes terrain, ...), recensement des puits et captages existants en tenant compte des arrêtés de DUP, ... ;

Réaliser, *a minima*, deux sondages pédologiques à 1,60 mètres de profondeur minimum permettant d'appréhender la nature, texture et structure du sol, la présence d'hydromorphie, la profondeur et la nature du substratum, la présence éventuelle d'une nappe d'eau souterraine (niveau piézométrique, date de la mesure, conditions météorologiques), ... Le profil de chaque sondage sera décrit ;

Réaliser, *a minima*, trois tests de perméabilité de type Porchet ou méthode équivalente justifiée, permettant d'appréhender l'épuration et l'évacuation des eaux. Le profil de chaque sondage sera décrit. Le nombre de points de mesure dépend de l'homogénéité présumée du terrain. Ce nombre de tests pourra être réévalué au cas par cas et après appréciation du SPANC. Ces tests de perméabilité devront être interprétés. En cas d'incertitude, il appartient au bureau d'études de mener des investigations complémentaires ;

Proposer à l'utilisateur la ou les meilleures solutions technico-économiques en concertation avec l'utilisateur ;

Fournir à l'utilisateur un descriptif précis de la ou des filières projetées avec justification des dimensionnements et descriptif des matériaux tenant compte des caractéristiques de l'immeuble, de la surface disponible, de l'occupation, des contraintes, ..., répondant à la norme NF DTU 64.1 le cas échéant ;

Intégrer au rapport d'études le plan de masse de l'existant sur la base des éléments fournis par l'utilisateur le cas échéant ;

Fournir à l'utilisateur un plan de masse d'implantation à l'échelle et un profil en long, tous deux côtés, avec localisation de la ou des filières projetées ;

Dans le cas de recours à un ou plusieurs postes de relèvement, il conviendra d'indiquer pour chacun d'eux le type de pompe à utiliser ainsi que les principales contraintes d'exploitation (volume, bâchées, ...)

Dans le cas de la préconisation d'une filière agréée, le bureau d'études doit proposer au maximum trois modèles précisant, *a minima*, le type, la capacité et le numéro d'agrément ;

Fournir à l'utilisateur une estimation détaillée du coût des travaux établi à partir de quantitatifs et de prix unitaires de la ou des filières projetées ;

Fournir à l'utilisateur une estimation détaillée des coûts de fonctionnement d'entretien de la ou des filières projetées sur 15 ans sur la base des informations fournies par le fabricant (guide d'installation par exemple) ;

Fournir au secrétariat de la charte une fois par an le nombre d'études réalisées sur le territoire d'application de la charte et détaillant les filières projetées. Cet état annuel est également l'occasion de signaler les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des pistes d'amélioration.

Les engagements spécifiques aux installateurs compétents en matière d'assainissement non collectif

Les installateurs compétents en matière d'assainissement non collectif s'engagent à :

Disposer des assurances nécessaires, notamment responsabilité civile et décennale garantissant les techniques courantes et non courantes d'assainissement non collectif ;

S'assurer que le personnel en charge de la mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif a suivi une formation en lien avec l'assainissement, notamment la connaissance des évolutions techniques en assainissement non collectif ;

S'assurer qu'au moins une personne intervenant est titulaire de la formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) en cours de validité ;

Se référer au guide « Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs » et tout autre support d'information rédigés dans le cadre du PANANC ;

Réaliser un devis détaillé en se rendant sur place avant intervention sur la base d'une étude de conception et de définition de filière ;

S'appuyer sur la norme NF DTU 64.1 relative aux dispositifs d'assainissement non collectif le cas échéant et sur les fiches techniques, guides techniques et d'utilisation ;

S'assurer que le projet a reçu un avis conforme de conception en contactant le SPANC ;

Informé le SPANC concerné au moins sept jours avant intervention ou plus selon le règlement du SPANC sauf cas exceptionnel, évalué au cas par cas et à l'appréciation du SPANC afin qu'il puisse programmer son contrôle d'exécution des travaux avant remblaiement ;

Faire intervenir un vidangeur agréé lorsqu'il y a nécessité de vidange ou de curage ;

Fournir à l'utilisateur l'attestation de mise en décharge des produits démantelés le cas échéant ;

Respecter l'étude de conception et de définition de filière d'assainissement non collectif ;

Fournir au SPANC les fiches techniques et les bons de livraison des matériaux mis en place ;

Remplir les ouvrages le nécessitant en eau conformément à leurs fiches techniques ;

Arrêter les travaux et prévenir rapidement le bureau d'études et le SPANC en cas d'incohérence entre l'étude et la réalité du terrain ;

Attendre le contrôle d'exécution du SPANC et son accord avant remblaiement

; Assurer une bonne finition conformément à l'état initial du terrain ;

Rédiger un procès-verbal de réception de travaux avec l'utilisateur conformément à la réglementation et, le cas échéant, lever les réserves dans un délai d'un mois. Ce procès-verbal de réception de travaux comprend, a minima, l'identification de l'installation de traitement et de ses équipements, les numéros de série des dispositifs permettant d'assurer la traçabilité, un plan à une échelle adaptée localisant sur la parcelle l'ensemble des dispositifs constituant l'installation réalisée et la

documentation technique (dont les notices d'utilisation) relative à l'entretien de tous les équipements de l'installation ;

Faire respecter les présents engagements en cas de sous-traitance ;

Fournir au secrétariat de la charte une fois par an le nombre de chantiers réalisés sur le territoire d'application de la charte et détaillant les filières mises en place et leurs nombres. Cet état annuel est également l'occasion de signaler les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des pistes d'amélioration.

Les engagements spécifiques aux vidangeurs agréés

Les vidangeurs agréés s'engagent à :

Disposer des assurances nécessaires, notamment responsabilité civile ;

S'assurer que le personnel en charge de la vidange des installations d'assainissement non collectif a suivi une formation en lien avec l'assainissement, notamment la connaissance des évolutions techniques en assainissement non collectif ;

Disposer d'un agrément préfectoral pour les activités de vidange et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

S'appuyer sur la norme NF P16-008 relative à l'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Assurer la vidange des installations dans leur ensemble (dégraisseur et/ou fosse et/ou dispositif agréé) dans les règles de l'art en tenant compte des particularités liées à chaque dispositif ;

Fournir à l'utilisateur un bordereau de suivi des matières de vidange conforme à la réglementation en vigueur ;

Respecter les consignes éditées dans la fiche technique d'entretien des ouvrages fournie par l'utilisateur et notamment pour les filières agréées ;

Vérifier l'installation vidangée (écoulements, ...) ;

Curer, au besoin, les canalisations d'amenée des eaux usées après accord de l'utilisateur ;

Remplissage en eau les ouvrages après vidange conformément à la fiche technique d'entretien des ouvrages ou informer par écrit l'utilisateur de la nécessité de remplir en eau les ouvrages vidangés ;

Informé par écrit l'utilisateur de tout dysfonctionnement ou anomalie constaté sur l'installation d'assainissement non collectif ;

Informé par écrit le SPANC de tout dysfonctionnement ou anomalie constaté sur une installation d'assainissement non collectif, avec l'accord de l'utilisateur ;

Transmettre annuellement le bilan annuel des vidanges réalisées au service en charge du contrôle dans les délais impartis ;

Fournir au secrétariat de la charte une fois par an le nombre de vidanges réalisées sur le territoire d'application de la charte et détaillant les quantités évacuées et leurs destinations. Cet état annuel est également l'occasion de signaler les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des pistes d'amélioration.

Les engagements spécifiques aux professionnels de la maintenance compétents en matière de traitement des eaux usées

Les professionnels de la maintenance compétents en matière de traitement des eaux usées s'engagent à :

Disposer des assurances nécessaires, notamment responsabilité civile ;

S'assurer que le personnel en charge de la maintenance des installations d'assainissement non collectif a suivi une formation en lien avec l'assainissement, notamment la connaissance des

évolutions techniques en assainissement non collectif

; Réaliser un devis avant intervention ;

S'appuyer sur la norme NF P16-008 relative à l'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Proposer à l'utilisateur un diagnostic de l'installation en amont de la visite de maintenance lorsque

l'installation n'est pas connue par le professionnel de la maintenance ;

Assurer la maintenance des installations dans les règles de l'art en tenant compte des particularités liées à chaque dispositif ;

Avoir suivi le dispositif CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés) et que celui-ci soit valide ;

Disposer des habilitations électriques nécessaires à l'intervention sur des organes électriques des installations d'assainissement non collectif ;

Informé par écrit l'utilisateur de tout dysfonctionnement ou anomalie constaté sur l'installation d'assainissement non collectif ;

Informé par écrit le SPANC de tout dysfonctionnement ou anomalie constaté sur une installation d'assainissement non collectif, avec l'accord de l'utilisateur ;

Informé l'utilisateur de la date prévisionnelle de la prochaine vidange ;

Respecter les consignes éditées dans la fiche technique d'entretien, de maintenance ou d'exploitation des ouvrages ;

Fournir au secrétariat de la charte une fois par an le nombre d'interventions de maintenance réalisées sur le territoire d'application de la charte et détaillant les filières visitées et leurs nombres.

Cet état annuel est également l'occasion de signaler les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des pistes d'amélioration.

Article VIII. Les engagements des partenaires

Les engagements communs des partenaires

Les partenaires s'engagent à :

Participer à la circulation et à la diffusion des informations contribuant à maintenir la veille technique et réglementaire de l'ensemble des acteurs représentés ;

Signaler au secrétariat de la charte les problèmes rencontrés ;

Favoriser la diffusion de documents non commerciaux réalisés dans le cadre de la charte et la liste des membres de la charte ;

Participer à la vie de la charte et en assurer la promotion ;

Veiller à respecter les procédures et engagements particuliers définis dans la charte, en complément des dispositions réglementaires qui s'imposent à chacun ;
Signaler au secrétariat les manquements aux engagements, les difficultés rencontrées et émettre des pistes d'amélioration ;
Fournir au secrétariat de la charte leur logo et l'autoriser à l'utiliser dans le cadre des documents de communication ;
Mettre à disposition la liste des membres à la charte sur leur site internet.

Les engagements spécifiques à la Chambres interdépartementales des Notaires de Picardie et à la Chambre Immobilière de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) de Picardie et du Pas-de-Calais

La Chambre interdépartementale des Notaires de Picardie et la Chambre Immobilière de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) de Picardie et du Pas-de-Calais s'engagent à relayer les informations suivantes aux notaires et aux professionnels de l'immobilier adhérents au syndicat :

Joindre le document établi par le SPANC à l'issue du contrôle de l'assainissement non collectif au dossier de diagnostic technique ;

Informé le vendeur qu'il doit se rapprocher du SPANC compétent dès mise en vente du bien immobilier afin de joindre le document établi par le SPANC à l'issue du contrôle de l'assainissement non collectif au dossier de diagnostic technique lorsque le contrôle n'a pas encore été réalisé ou a été réalisé depuis plus de trois ans ;

Informé l'acquéreur de l'état de l'installation d'assainissement non collectif, de son obligation de réhabilitation et du délai de réhabilitation le cas échéant ;

Fournir un dossier à l'acquéreur devant réhabiliter son installation d'assainissement non collectif lui indiquant le SPANC compétent et la liste des chartés.

Les engagements spécifiques au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France s'engage à relayer les informations suivantes aux architectes et aux professionnels de la construction adhérents au syndicat à :

Fournir un dossier à l'usager devant mettre en place une installation d'assainissement non collectif en lui indiquant le SPANC compétent et la liste des chartés.

Les engagements spécifiques au SYNABA, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France, à la Fédération Française du Bâtiment de la Somme, à la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-France, à la Chambre d'Agriculture de la Somme, au SNEA et à l'ATEP

Le Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement (SYNABA), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France, la Fédération Française du Bâtiment de la Somme, la Chambre du Commerce et de Page

16 sur 20

l'Industrie des Hauts-de-France, la Chambre d'Agriculture de la Somme, le Syndicat National des Entreprises de services d'Hygiène et d'Assainissement (SNEA) et le syndicat des Acteurs des Eaux de la Parcelle (ATEP) s'engagent à :

Soutenir les actions encourageant le respect des bonnes pratiques professionnelles
; Définir et proposer des formations en direction des professionnels.

Article IX. Communication

La liste des membres

La liste des membres peut être fournie sur simple demande auprès du secrétariat de la charte. Cette liste est accompagnée d'une carte permettant la localisation de chacun des membres.

Cette liste est mise à jour lors des sessions du comité de pilotage, chargé de l'examen des adhésions et des radiations. Un courriel est alors adressé aux membres.

L'identité visuelle

Un logo permet d'identifier les membres. Il sera fourni sous forme numérique lors de la notification d'adhésion, accompagné d'une charte graphique définissant les conditions de son utilisation.

Ce logo ne constitue pas un label dont les porteurs pourraient se prévaloir au titre de la certification de leurs services.

Le logo ne peut être utilisé exclusivement que par les membres.

Toute utilisation du logo sans l'accord du comité de pilotage fera l'objet de poursuites.

Article X. Date d'application de la charte

La présente charte entre en vigueur suite à son adoption par le comité de pilotage, lors de sa première réunion.

Article XI. Modification de la charte

Les articles de la charte sont évalués régulièrement et éventuellement modifiés (ajout, retrait ou amendement) par avenant, après validation du comité de pilotage.

Ces modifications pourront porter sur les engagements de chacun.

Ces modifications pourront également constituer une adaptation des moyens mis en commun par les partenaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le comité de pilotage.

Toute modification est opposable à chacun en ce qui le concerne dès approbation par le comité de pilotage.

Toute modification de la présente charte fera l'objet d'une communication par courriel à l'ensemble des membres.

Article XII. Exécution de la charte

L'ensemble des membres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente charte.

Le Président
Pour l'EPTB Somme - AMEVA

Le Vice-Président
Pour le Conseil départemental de la Somme

Bernard LENGLET

Pascal BOHIN

Le membre

Pour

.....

.....

Secrétariat de la Charte qualité ANC

EPTB Somme - AMEVA

32 route d'Amiens

80 480 DURY

03.22.33.09.97

eptbsomme@ameva.org

www.ameva.org

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 850

Partenariat entre le Département de l'Aisne, le Groupement d'intérêt public "Trousse à projets" et la Direction académique des Services de l'Education nationale de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne son accord, pour la distribution par le Département, d'une cinquantaine de chèquiers pass numériques aux personnes référentes désignées par le Groupement d'intérêt public « Trousse à projets », sur la durée du projet Territoire numérique Educatif ;

- Valide le projet de convention tripartite à passer entre le Département de l'Aisne, le Groupement d'intérêt public « Trousse à projets » et la Direction académique des services de l'Education nationale de l'Aisne, annexé au rapport du Président, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.15 10:16:24 +0100
Ref:20210312_105811_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

RAPPORT N° 851

Fonds Social Européen - Appel à projets 2020-2021

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **851**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

- d'approuver l'appel à projets 2020-2021 relevant de la programmation 2018-2020 du Fonds Social Européen pour le dispositif 5 tel que joint en annexe au rapport du Président,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à publier cet appel à projets.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX
2021.03.15 10:16:36 +0100
Ref:20210312_105811_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaients présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

**VŒU - CARTE SCOLAIRE DANS L' AISNE - LA
SITUATION SANITAIRE, ECONOMIQUE ET
SOCIALE DU DEPARTEMENT APPELLE
L' INSTAURATION D' UN MORATOIRE**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu présenté par le Groupe Rassemblement National, appelant le Conseil départemental à émettre le souhait que la carte scolaire 2021 soit placée sous le signe du statu quo par rapport à 2021, par la mise en place d'un moratoire sur les fermetures de classes envisagées,

Vu les conclusions de la 2ème Commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Décide, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix pour, 34 voix contre), de ne pas adopter le vœu présenté par M. Claude MOUFLARD, au nom du Groupe Rassemblement National.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.18 15:59:24 +0100
Ref:20210318_101137_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 8 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Étaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, B. VANNOBEL

Autres absents : P. TIMMERMAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, F. MARTIN, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, B. VANNOBEL

**VŒU - LE DEPARTEMENT DE L' AISNE REFUSE
QUE LE PATRIMOINE AXONAI SOIT DEFIGURE
PAR L' EOLIEN**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu présenté par le Président du Conseil départemental,

Vu le projet de vœu reformulé,

Vu sa précédente délibération en date du 1^{er} juillet 2019, relative au rapport n°154,

Vu les conclusions de la 7^{ème} Commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant, porté collectivement par l'Assemblée départementale :

C'est avec stupeur que nous avons récemment appris qu'un promoteur industriel éolien était en cours de prospection sur le territoire de Leuilly-sous-Coucy, afin de pouvoir y installer un parc éolien.

Situé à 5 kilomètres du château de Coucy-le-Château, ce projet éolien aurait un impact visuel inacceptable sur les vestiges du château construit à partir du XIII^e siècle, et qui accueillait jadis le plus haut donjon jamais bâti en Occident (53 mètres).

L'idée même de prospection sur ce secteur proche d'un patrimoine architectural départemental et national est inacceptable, et démontre le peu de cas que certains promoteurs de la filière éolienne font du respect de nos richesses bâties et historiques.

Alors que depuis des mois, nous est annoncée la mise en place d'une législation plus respectueuse des territoires, visant à une implantation plus équilibrée de l'éolien en France, force est de constater qu'aucune prise en compte de ces enjeux en lien avec l'aménagement du territoire n'émerge sur les plans législatif ou réglementaire.

La judiciarisation de beaucoup de projets en atteste.

L'examen actuel par le Parlement de la *Loi « Climat et résilience »* obère d'ailleurs ce volet essentiel de la mise en place d'une stratégie d'implantation de l'éolien claire et transparente.

Certains promoteurs éoliens restent éloignés de réelles contraintes d'implantation.

Dans les années futures, la régénération des parcs éoliens arrivant en fin de vie (20 ans), et dont la hauteur se situait alors autour de 150 mètres en bout de pôle, se verront succéder possiblement des machines culminant jusqu'à 230 mètres en bout de pôle, soit 80 mètres de plus.

Chacun mesure combien notre patrimoine paysager, bâti et historique est menacé par cette marche forcée en dehors de tout cadre.

Ainsi,

dans la continuité des vœux précédemment adoptés par l'assemblée départementale depuis le début de l'actuelle mandature,

dans la suite de la communication du Président du Conseil départemental en date du 12 octobre 2020 par laquelle le Département confirmait son invitation faite à Madame la Ministre de la Transition Ecologique à venir dialoguer avec les élus de l'Aisne des problématiques d'implantation de l'éolien,

le Conseil départemental de l'Aisne, réuni ce jour en séance plénière :

- réaffirme son opposition au développement anarchique de l'éolien en dehors de tout cadre concerté,
- exige des promoteurs une réelle concertation en amont,
- s'oppose à tout projet portant atteinte au patrimoine naturel et historique départemental, dont notamment celui de Coucy-le-Château,
- exprime sa forte volonté de voir respecter, lors des projets de régénération des parcs éoliens existants, l'abandon de la poursuite des parcs tels que celui de Lehaucourt avec son impact direct sur la basilique de Saint-Quentin,

- demande à la Région de réviser le SRADDET, de le compléter par un volet suffisant en termes d'évaluation environnementale, incluant les éléments de la contribution apportée par le Département lors de l'élaboration du SRADDET selon la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2019,
- demande à l'Etat l'élaboration d'une cartographie définissant les possibilités de développement de l'éolien dans l'Aisne, compatible avec le présent vœu et la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2019,
- renouvelle son invitation à la Ministre de la Transition Ecologique à se rendre dans l'Aisne afin que soient mises en lumière les conséquences locales du développement de l'éolien pour nos territoires et nos habitants.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.25 17:14:32 +0100
Ref:20210318_102308_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 1^{er} MARS 2021**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 041, 042 et 043

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **000**,

Vu le règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 041, 042 et 043,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 041, 042 et 043 intitulés :

- Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée,

- Cession d'un terrain sur la commune de TRAVECY, d'un délaissé de voirie sur la commune de REUILLY-SAUVIGNY - Rétablissements de voiries sur les communes d'AGUILCOURT, JUVINCOURT-ET-DAMARY et VILLENEUVE-SUR-AISNE,

- Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales – Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opérations
* Dépenses propres,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:09 +0100
Ref:20210303_162001_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIER-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 001

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de l'externat et de l'administration du collège de CONDE-EN-BRIE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 novembre 2020, relative au rapport n° 151,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de prononcer l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de l'externat et de l'administration du collège de CONDE-EN-BRIE attribué au Groupement Polynome Atelier d'Architecture Colas et Louis / TCA Ingenierie / Site et Cité Architecture / HDM Ingenierie SA / Symoe pour un montant total de 607 374,00 € HT à savoir 728 848,80 € TTC (valeur octobre 2020).



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:54 +0100
Ref:20210303_162003_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 002

Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 341, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

2) Prend acte que la dépense totale de 12 005,70 € sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme DIVERSAGRI 2021-1 ouverte, au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:59 +0100
Ref:20210303_162012_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts
Commission permanente du 1er mars 2021

Porteur de projet	Adresse	Projet	Coût de l'opération HT	subvention départementale			subvention régionale			Observations
				Dépense éligible HT	Taux	Montant	Dépense éligible HT	Taux	Montant	
GAEC DE LAIT'LETTE Production laitière	02830 LANDRICOURT	Acquisition de matériel dans le cadre du développement d'une activité de transformation du lait en yaourts à la ferme, sous sa propre marque. La commercialisation de la production se fait en vente en circuits courts dans les magasins d'une enseigne locale, et en vente directe auprès des magasins de producteurs, des collectivités et des drives	29 801,16 €	29 801,16 €	10%	2 980,12 €	29 801,16	30%	8 940,35	Maxi aides publiques : 40 %
EARL Christiane PAYEN Cultures végétales et maraîchage	02420 BONY	Acquisition de plants de myrtilles, de matériel spécifique et d'un système d'irrigation, pour l'implantation de 70 ares de myrtilliers. La commercialisation de la production se fait en vente directe, sur les marchés et auprès des restaurateurs	30 275,79 €	30 275,79 €	10%	3 027,58 €	24 455,79 €	30%	7 336,74 €	Maxi aides publiques : 40 % Achat d'un container frigorifique d'occasion, non éligible Région
SCEA YVERNEAU Production de blé et céréales	02270 MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY	Acquisition d'une machine à farine et d'une machine à pâtes, dans le cadre du développement de l'activité pain et de la création d'une activité de pâtes alimentaires. La commercialisation de la production bio se fait en vente directe via les AMAP, les boulangers et les magasins de produits biologiques	29 990,00 €	29 990,00 €	20%	5 998,00 €	29 990,00 €	40%	11 996,00 €	Maxi aides publiques : 60 % (bio)
TOTAL						12 005,70 €			28 273,09	

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 003

Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de primes incitatives

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du plan départemental en faveur d'un offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale, les primes de stage incitatives telles qu'elles sont désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la somme de 7 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:03 +0100
Ref:20210303_162021_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

ANNEXE : PRIME DE STAGE INCITATIVE

NOM - Prénom	Faculté de rattachement	Médecin MSU	Lieu de stage	Durée du stage	Montant de la prime incitative
██████████	Amiens	Dr ZARAA Dr LEFETZ Dr MASSOT	Tergnier Sinceny Laon	6 mois	1 000,00 €
██████████	Amiens	Dr RUFFIN Dr MICHTA-MOULLA PMI CD 02	Chauny Sinceny Laon	5 mois	1 000,00 €
██████████	Amiens	Dr ROUE Dr TOUSSE Dr FRICOTEAUX	Guise Saint-Quentin Laon	6 mois	1 000,00 €
██████████ ██████████	Amiens	Dr CAUWET Dr FAUCHILLE Dr GUIDEZ	Bohain-en-Vermandois Saint-Michel Le Nouvion-en-Thiérache	6 mois	1 000,00 €
██████████	Amiens	Dr FAUCHILLE Dr BIBAULT Dr TREHOU	Saint-Michel Mont d'Origny Guise	6 mois	1 000,00 €
██████████	Amiens	Dr MASSOT Dr FLAMANT Dr LEGROUX	Laon Château-Thierry Urcel	6 mois	1 000,00 €
██████████	Paris	Dr LENORMAND	Vic-sur-Aisne	6 mois	1 000,00 €
				Total :	7 000,00 €

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 004

**Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux
Aquatiques : convention d'aide 2021**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'attribuer une subvention à hauteur de 50 000 € à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) pour l'année 2021,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention à passer avec l'USAGMA et tous les documents nécessaires, pour la réalisation de leur programme d'actions 2021 ;

Prend acte que la somme de 50 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 937 – Environnement du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:41:53 +0100
Ref:20210303_162027_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 005

**Programme 2021 de répartition des grosses réparations dans les
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter le programme d'intervention dans les collèges au niveau des travaux de bâtiments tel que détaillé dans l'annexe 1 du rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:51 +0100
Ref:20210303_162029_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 006
Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon : tarifs boutique

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de compléter la liste des produits et ouvrages à vendre comme suit et de valider les tarifs suivants :

Produits dérivés :

- Le Bleuet de France en papier : 1,50 € ;
- Affiche Décor mural : 4,90 € ;
- Porte-clés en liège : 5 € ;
- Coffret en bois : 13,90 € ;
- Gourde en verre marquage Caverne du Dragon : 19,90 € ;
- Mug isotherme marquage Caverne du Dragon : 24,90 € ;
- Bento japonais marquage Caverne du Dragon : 24,90 € ;

Ouvrages :

- Batteux J.P., *Explorations souterraines dans les calcaires du Lutécien, Oise-Aisne-Marne*, Auto Edition, 200 p, juillet 2020 : 30 € ;
- De Lannoy F., *Mutins et fusillés pendant la Grande Guerre*, Editions Ouest France, 144 p, mars 2017 : 14,90 € ;
- Evanno Y.M. et Johan V., *Tourisme et Grande Guerre, voyage(s) sur un front historique méconnu (1914-2019)*, Editions CODEX, 446 p, septembre 2019 : 29,90 € ;
- *Le Journal "Au temps de... la Grande Guerre 1914-1918"*, M-Factory, 12 p, 2020 : 4,90 € ;
- Mattick L., *Winnie et la Grande Guerre*, Editions L'école des loisirs, 321 p, novembre 2020 : 13 € ;
- Pigeard-Micault N., *Marie-Curie et la Grande Guerre*, Editions Glyphe, 82 p, mai 2014 : 12 € ;
- Slimani L., *A mains nues*, Editions Les Arènes, 104 p, novembre 2020 : 20 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:41:57 +0100
Ref:20210303_162029_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 007

Collections départementales - Proposition d'un don d'objets relatifs à la Première Guerre mondiale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accepter le don de M. [REDACTED] demeurant [REDACTED] à LAON, de huit volumes reliés du Journal *Le Matin* couvrant la période 1914-1918, qui permettra d'enrichir les collections départementales relatives à la Première Guerre mondiale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:21 +0100
Ref:20210303_162029_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 008

**Convention de partenariat relative à la participation du Département
de l'Aisne au portail national des archives**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la participation du Département de l'Aisne aux portails « Francearchives.fr » et « archivesportaleurope.net » ;
- Approuve le partenariat afférent avec le Ministère de la Culture, celui-ci assurant la transmission des données fournies au portail francearchives.fr vers le portail européen ;
- Approuve les deux conventions de partenariat correspondantes, en annexe au rapport du Président ;

- Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les conventions susmentionnées.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:16 +0100
Ref:20210303_162029_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 009

**Intervention en faveur des associations dans le domaine de la culture
- Soutien aux compagnies de théâtre amateur
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide la répartition de l'aide aux 15 troupes de théâtre amateur proposée par la fédération départementale des troupes de théâtre amateur de l'Aisne (AXOTHEA), telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

2) Acte que les subventions proposées dans ce rapport seront financées à l'aide des crédits disponibles au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:41:45 +0100
Ref:20210303_162030_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 010

**Intervention en faveur des manifestations culturelles à vocation
départementale, d'intérêt intercantonal ou cantonal
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des manifestations culturelles à vocation départementale, d'intérêt intercantonal ou cantonal, les subventions aux associations telles que présentées au rapport du Président ;

2) Acte que les subventions proposées dans ce rapport seront financées à l'aide des crédits disponibles au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:36 +0100
Ref:20210303_162003_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 011
Appel à projets Insertion 2021

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue, pour la mise en œuvre des actions d'insertion 2021, les participations financières aux porteurs de projets, telles que désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;
- 2) Gage les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 934-4 RSA/régularisations de RMI du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ou tout autre document à intervenir.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:13 +0100
Ref:20210303_162005_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

CHATEAU-THIERRY

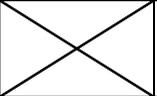
Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00890	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	6 800€	5	6 800€	5	1 360€	5	1 360€	6 800€	1 000€	1 session de 5 BRSA
2021-00891	CCAS CHÂTEAU THIERRY Anim' et vous	7 200€	6	7 200€	6	1 200€	6	1 200€	7 200€	1 200€	1 session de 6 BRSA
2021-00892	ADF 02 Savoir être en entreprise	8 670€	6	8 670€	6	1 445€	6	1 445€	8 670€	1 200€	1 session de 6 BRSA
3		22 670€	17	22 670€	17		17		22 670€	3 400€	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00893	Croix Rouge Française Epicerie sociale	7 000€	40	7 000€	40	175€	40	175€	7 000€	6 000€	Entrées sorties permanentes
1		7 000€	40	7 000€	40		40		7 000€	6 000€	

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00894	ASSOCIATION PATS - La Mobilité, Un tremplin vers l'emploi et non un frein	18 000€	10	16 200€	9	1 800€	9	1 800€	16 200€		Entrées sorties permanentes
1		18 000€	10	16 200€	9		9		16 200€		

Appel à projets Insertion 2021

THIERACHE

Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00895	Devenir en Vermandois ETAP'EMPLOI - Guise	9 328€	8	9 910€	8	1 239€	8	1 239€	9 910€	1 600€	1 session de 8 BRSA
2021-00896	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	12 220€	10	12 220€	10	1 222€	10	1 222€	12 220€	2 000€	1 session de 10 BRSA
2021-00897	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Emploi et Formation dans l'Artisanat - La Capelle	18 195€	15	18 195€	15	1 213€	15	1 213€	18 195€	3 000€	Entrées sorties permanentes
3		39 743€	33	40 325€	33		33		40 325€	6 600€	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00898	Centre Communal d'Action Sociale d'HIRSON Les Ateliers d'Insertion	50 000€	25	50 000€	25	2 000€	25	2 000€	50 000€	3 750€	Entrées sorties permanentes
2021-00899	APTHAR BOUGEZ Hirson et Aubenton	20 400€	12	20 400€	12	1 700€	12	1 700€	20 400€	1 800€	Entrées sorties permanentes
2021-00900	ADF 02 Soyons Solidaire La Capelle	17 325€	15	17 325€	15	1 155€	15	1 155€	17 325€	2 250€	Entrées sorties permanentes
2021-00901	Devenir en Vermandois Sésame vers l'insertion Guise	29 670€	15	29 887€	15	1 992€	15	1 992€	29 887€	2 250€	Entrées sorties permanentes
4		117 395€	67	117 612€	67		67		117 612€	10 050€	

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00902	Devenir en Vermandois Permis à la clé à Guise	16 000€	8	16 000€	8	2 000€	8	2 000€	16 000€	1 600€	1 session de 8 BRSA
2021-00903	Association Trajectoire - Auto Ecole Sociale à Hirson	28 200€	15	29 400€	15	1 960€	15	1 960€	29 400€	2 940€	1 session de 15 BRSA
2		44 200€	23	45 400€	23		23		45 400€		

Appel à projets Insertion 2021

LA FERRE

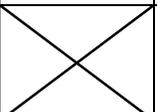
Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00904	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	20 608€	16	20 608€	16	1 288€	16	1 288€	20 608€	3 200€	2 sessions de 8 BRSA
2021-00905	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France Accompagnement Spécifique des Travailleurs Indépendants	7 952€	8	11 928€	12	994€	12	994€	11 928€	2 400€	Entrées sorties permanentes
2021-00906	CFP02 Mobilisé par mon insertion professionnelle	15 240€	12	15 240€	12	1 270€	12	1 270€	15 240€	2 400€	1 session de 12 BRSA
3		43 800€	36	47 776€	40		40		47 776€	8 000€	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00900	ADF 02 Soyons solidaires sur Chauny	17 325€	15	17 325€	15	1 155€	15	1 155€	17 325€	2 250€	Entrées sorties permanentes
2021-00907	Hortibat Bénévole pourquoi pas moi? Tergnier	17 090€	10	17 090€	10	1 709€	10	1 709€	17 090€	1 500€	Entrées sorties permanentes
2		34 415€	25	34 415€	25		25		34 415€	3 750€	

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00908	Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois Mobilité sur le Chaunois	12 500€	20	12 500€	20	625€	20	625	12 500€		Entrées sorties permanentes
1		12 500€	20	12 500€	20		20		12 500€		

Appel à projets Insertion 2021

LAON

Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00910	APRADIS de Picardie Découverte des métiers et préparation des projets professionnels s'inscrivant dans les secteurs sanitaire, médico-social et de l'aide à la personne	12 996€	12	13 000€	12	1 083€	12	1 300€	13 000€	2 400€	1 session de 12 BRSA
2021-00911	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Accompagnement spécifique des Travailleurs Indépendants	11 928€	12	11 928€	12	994€	12	994€	11 928€	2 400€	Entrées sorties permanentes
2021-00912	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Emploi et Formation dans l'Artisanat	20 565€	15	20 565€	15	1 371€	15	1 371€	20 565€	3 000€	Entrées sorties permanentes
2021-00913	CFP 02 - Mobilisé pour mon insertion professionnelle	10 980€	12	10 980€	12	915€	12	915€	10 980€	2 400€	1 session de 12 BRSA
2021-00915	GRETA AISNE VIP - Vers l'inclusion professionnelle	20 400€	12	25 249€	12	2 104€	12	1 700€	20 400€	2 400€	Plafonnement du ratio BRSA à 1 700€ 1 session de 12 BRSA
5		76 869€	63	81 722€	63		63		76 873€	12 600€	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00916	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) Nouveau départ - Laon	18 746€	14	18 746€	14	1 339€	14	1 339€	18 746€		2 sessions de 7 BRSA
1		18 746€	14	18 746€	14		14		18 746€		

Appel à projets Insertion 2021

LAON

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00917	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) Nouvelle chance à Marle	20 000€	10	20 000€	10	2 000€	10	2 000€	20 000€	1 500€	Entrées sorties permanentes
2021-00918	Les Restos du Coeur de l'Aisne Zebulon	20 000€	10	20 000€	10	2 000€	10	2 000€	20 000€	1 500€	Entrées sorties permanentes
2021-00919	CFP 02 - Acteur et actif dans la société à Montcornet/St Erme/Pinon	39 848€	34	35 160€	30	1 172€	30	1 172€	35 160€	4 500€	Entrées sorties permanentes
2021-00920	CFP 02 - Acteur et actif dans la société à Laon	19 760€	16	19 760€	16	1 235€	16	1 235€	19 760€	2 400€	Entrées sorties permanentes
2021-00921	Ville de LAON Envie d'autrement	24 000€	12	24 000€	12	2 000€	12	2 000€	24 000€	1 800€	Entrées sorties permanentes
2021-00922	Ville de LAON Mise en valeur de la Cuve St Vincent et des Coteaux Laonnois	24 000€	12	24 000€	12	2 000€	12	2 000€	24 000€	1 800€	Entrées sorties permanentes
6		147 608€	94	142 920€	90		90		142 920€	13 500€	

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00923	Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois Mobilité Code	13 120€	20	13 580€	20	679€	20	679	13 580€	1 500€	2 sessions de 10 BRSA
1		13 120€	20	13 580€	20		20		13 580€		

Appel à projets Insertion 2021

SAINT-QUENTIN

Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00924	Devenir en Vermandois Visa vers les métiers du soin	12 464€	8	12 464€	8	1 558€	8	1 558€	12 464€	1 600€	1 session de 8 BRSA
2021-00925	Devenir en Vermandois Visa vers les métiers du transport et de la logistique	12 488€	8	12 488€	8	1 561€	8	1 561€	12 488€	1 600€	1 session de 8 BRSA
2021-00926	GRETA AISNE VIP - Vers l'inclusion professionnelle	34 000€	20	25 249€	12	2 104€	12	1 700€	20 400€	2 400€	Plafonnement du ratio BRSA à 1 700€ 1 session de 12 BRSA
2021-00927	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Coop des cop	27 200€	16	27 200€	16	1 700€	16	1 700€	27 200€	3 200€	2 sessions de 8 BRSA
2021-00928	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Et toques	34 000€	20	34 000€	20	1 700€	20	1 700€	34 000€	4 000€	2 sessions de 10 BRSA
2021-00929	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	16 320€	12	27 200€	20	1 360€	12	1 360€	16 320€	2 400€	1 session de 12 BRSA
2021-00930	ADF 02 Découverte des métiers du sanitaire et du social	15 300€	10	15 300€	10	1 530€	10	1 530€	15 300€	2 000€	1 session de 10 BRSA
7		151 772€	94	153 901€	94		86		138 172€	17 200€	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00931	S.A.A.T Pass'Pro vers la Sérénité cantons de Ribemont et St Simon	14 260€	20	4 850€	10	485€	10	485€	4 850€	X	1 session de 10 BRSA
1		14 260€	20	4 850€	10		10		4 850€		

Appel à projets Insertion 2021

SAINT-QUENTIN

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00932	Devenir en Vermandois Sésame vers l'insertion	29 325€	13	25 899€	13	1 992€	13	1 992€	25 899€	1 950€	Entrées sorties permanentes
2021-00933	Association Eco&logique Les rendez vous de l'éco-conciergerie	15 500€	10	15 500€	10	1 550€	10	1 550€	15 500€	1 500€	Entrées sorties permanentes
2021-00934	Centre Communal d'Action Sociale de GAUCHY (CCAS) Atelier de l'Amitié	42 196€	22	42 200€	22	1 918€	22	1 918€	42 200€	3 300€	Entrées sorties permanentes
2021-00935	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Côté Famille	70 000€	35	70 000€	35	2 000€	35	2 000€	70 000€	5 250€	Entrées sorties permanentes
2021-00936	Association MultiCité Centre Social du Vermandois Collectif des possibles	36 000€	18	36 000€	18	2 000€	18	2 000€	36 000€	2 700€	Entrées sorties permanentes
2021-00937	Association Centre Social du Quartier Saint- Martin - L'Atelier Résonnance Solidaire A Saint- Martin	21 600€	12	25 000€	12	2 083€	12	1 800€	21 600€	1 800€	Entrées sorties permanentes Reconduction du ratio 2020 soit 1 800€
2021-00900	ADF 02 Soyons Solidaires !	17 325€	15	17 325€	15	1 155€	15	1 155€	17 325€	2 250€	Entrées sorties permanentes
7		231 946€	125	231 924€	125		125		228 524€	18 750€	

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00944	Association Trajectoire Auto Ecole-Sociale Saint-Quentin	95 880€	51	78 400€	40	1 960€	40	1 960€	78 400€		2 sessions de 20 BRSA sur Saint Quentin
1		95 880€	51	78 400€	40		40		78 400€		

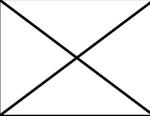
Appel à projets Insertion 2021

SOISSONS

Accompagnement professionnel spécialisé

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00938	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Mobilisation vers l'activité des BRSA primo arrivants	7 400€	10	7 400€	10	740€	10	740€	7 400€	2 000€	1 session de 10 BRSA
2021-00939	CFP 02 - Mobilisé par mon insertion professionnelle	12 700€	10	15 240€	12	1 270€	10	1 270€	12 700€	2 000€	1 session de 10 BRSA
2021-00892	ADF 02 Savoir être en entreprise sur Soissons	14 450€	10	14 450€	10	1 445€	10	1 445€	14 450€	2 000€	1 session de 10 BRSA
2021-00940	ADF 02 Un projet construit pour l'emploi de demain sur Soissons	7 704€	8	7 704€	8	963€	8	963€	7 704€	1 600€	1 session de 8 BRSA
2021-00941	ADF 02 Un pas vers l'emploi Soissons et Vailly/Aisne	7 704€	8	7 707€	8	963€	8	963€	7 704€	1 600€	1 session de 8 BRSA
5		49 958€	46	52 501€	48		46		49 958€	9 200€	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00942	EQUILIBRE - Santé & qualité de Vie La parentalité et la gestion du temps	15 948€	12	15 948€	12	1 329€	12	1 329€	15 948€		2 sessions de 6 BRSA
1		15 948€	12	15 948€	12		12		15 948€		

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00900	ADF 02 Soyons Solidaires à Soissons	17 325€	15	17 325€	15	1 155€	15	1 155€	17 325€	2 250€	Entrées sorties permanentes
1		17 325€	15	17 325€	15		15		17 325€	2 250€	

SOISSONS

Mobilité

Dossier	Objet	Subvention 2020	Nbre d'entrées 2020	Sollicité 2021			Proposé 2021				
				Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ BRSA	Nbre d'entrées	Ratio BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	
2021-00943	Trajectoire Auto école solidaire	37 600€	20	39 200€	20	1 960€	20	1 960€	39 200€		1 session de 20 BRSA
1		37 600€	20	39 200€	20		20		39 200€		

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 012

Demande de subvention FSE 2021 pour la valorisation de l'opération "Aisne-actifs.com" en faveur des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et des publics en insertion du Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite, auprès du Fonds Social Européen, l'octroi d'une subvention au taux maximum, pour l'opération « Aisne-actifs.com » en faveur des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et des publics en insertion du Département de l'Aisne sur l'ensemble du Département pour une période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 ;

2) Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:10 +0100
Ref:20210303_162007_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 013

**Poursuite du partenariat 2021 avec l'Inter-Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Hauts-de-France (IRIAE HdeF)
- Plateforme Régionale des Salariés en Insertion
- Action de soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 611, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un financement 2021 à l'IRIAE HdeF de 120 000 € dont 24 000 € de frais de fonctionnement pour la mise en place de formations collectives, soit 99 parcours de formations pour l'Aisne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) Accorde un financement 2021 à l'IRIAE HdeF de 20 000 € pour le soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne ;

3) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 934-4 RSA (régulation du RMI) ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes à ces deux projets ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:28 +0100
Ref:20210303_162007_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 014

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne - Précarité
Énergétique - Autonomie - Demande d'avance remboursable à
destination d'un propriétaire occupant très modeste**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- Dossier 2021/00864 – 02150 SISSONNE
120 mensualités de 45 € pour un montant total de prêt de 5 400 €,

Ce prêt à taux zéro sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et les emprunteurs ;

3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des Territoires et Habitat – Nature 2748 du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:57 +0100
Ref:20210303_162007_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 015

**Soutien 2021 aux Ecoles de la 2ème Chance (E2C) - Grand Hainaut -
Ecole de la 2ème Chance à VERVINS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2020, relative au rapport n° 611, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue à l'Ecole de la 2ème Chance du Grand Hainaut une subvention de 25 000 € pour l'accompagnement de 50 stagiaires sur VERVINS, soit 500 € par an et par jeune entré sur le dispositif au cours de l'année 2021. Une aide supplémentaire de 1 000 € pourra être allouée par entrée et par an pour tout jeune, issu ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (BRSA) ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:26 +0100
Ref:20210303_162010_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 016

Convention de financement et de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne et le Département de l'Aisne pour assurer la prise en charge, par l'Assurance Maladie, des prestations réalisées par le Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention selon le modèle figurant en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:05 +0100
Ref:20210303_162010_2-3-0
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 017

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels de l'Education Nationale et des agents territoriaux en fonction dans les collèges de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées aux annexes dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:55 +0100
Ref:20210303_162011_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 018
Aide à l'équipement des collègues
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer la subvention d'équipement suivante avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Marcel Pagnol à VERMAND
(Acquisition d'une chaise adaptée au handicap d'un élève)

1 804,64 €,

L'attribution de la subvention est valable 6 mois à compter de la date de la Commission permanente, à défaut, la subvention sera annulée, sans préavis. Son versement interviendra sur production de justificatifs d'achat et si le coût s'avère inférieur au montant de la subvention attribuée, la subvention sera ramenée au coût réel d'achat.

- Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:07 +0100
Ref:20210303_162011_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 019
Enseignants référents
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'arrêter la répartition par collège de l'enveloppe consacrée aux frais de fonctionnement des enseignants référents pour l'année 2021 qui y sont accueillis telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:40 +0100
Ref:20210303_162011_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 020

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Convention de restauration pour les élèves du premier
degré**

*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 octobre 2020, relative au rapport n° 251,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le collège César Savart à SAINT-MICHEL à facturer les cartes de cantine scolaire fournis à la commune de SAINT-MICHEL, pour ses élèves ;

2) Adopte l'avenant à la convention de restauration du 30 novembre 2020, entre le Département, le collège César Savart et la commune de SAINT-MICHEL, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:38 +0100
Ref:20210303_162012_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 021

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2021 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de 26 837,73 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:50 +0100
Ref:20210303_162012_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 022

Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des communes et des EPCI
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue aux associations et EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1, 2 et 3 du rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, articles 65748 et 657348 ;

3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

- 88 080 € au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, article 65748,
- 80 545 € au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs article 657348.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:01 +0100
Ref:20210303_162012_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 023

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

Au titre de l'aide aux équipes amateurs, la subvention suivante :

Pour la saison sportive 2019/2020

Canoë Kayak Chauny (CKPA)

7 350 € ;

2) Gage cette dépense de 7 350 € sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental ;

3) Adopte le programme de financement des subventions destinées au fonctionnement des comités sportif et des associations départementales, tel que détaillé dans l'annexe 1 jointe au rapport du Président ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions financières et avenants éventuels à intervenir avec les comités dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, ainsi que la convention quadriennale 2021-2024 et l'avenant 2021 n° 1 avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), que vous trouverez en annexes jointes au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:01 +0100
Ref:20210303_162015_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 024

**Représentation du Département au sein de la Commission
départementale des risques naturels majeurs**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaires et suppléants proposés au vote,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des nouveaux représentants titulaires et suppléants du Département au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignées à l'unanimité, pour représenter le Département :

Mme Bernadette VANNOBEL, titulaire, Mme Marie-Françoise BERTRAND suppléante,
Mme Anne MARICOT titulaire, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN suppléante.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:25 +0100
Ref:20210303_162015_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 025

**Convention de gestion entre le Conseil départemental de l'Aisne et
l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne, la convention de gestion en annexe au rapport du Président, ainsi que les avenants éventuels à la convention.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:34 +0100
Ref:20210303_162017_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 026

**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Cessions d'actions aux
collectivités ou groupements de collectivités en vue de leur adhésion
à la Société**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la cession d'actions de la Société SPL-Xdemat détenues par le Département de l'Aisne, au profit des collectivités ou groupements de collectivités axonaises listés dans le tableau annexé au rapport du Président, en vue de leur adhésion à la Société, au prix de 15,50 € l'action ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'acte de cession d'actions et tout document s'y rapportant, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:20 +0100
Ref:20210303_162017_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 027

Convention collective pour l'hébergement des personnes en situation de handicap dans des établissements situés hors du territoire national

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat et ses éventuels avenants avec le Centre Cerfontaine pour la prise en charge des personnes en situation de handicap axonaises hors du territoire national.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:32 +0100
Ref:20210303_162020_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 028

Hébergement des personnes en situation de handicap dans des établissements situés hors du territoire national

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge de l'hébergement de :

- M. [REDACTED] au foyer la Clef de Vie - 7601 ROUCOURT,

- M. [REDACTED] au foyer Gai Séjour - 7603 BONSECOURS ;

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les établissements pour la prise en charge de ces personnes en situation de handicap.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:29 +0100
Ref:20210303_162021_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 029

Convention de mise à disposition et renouvellement de conventions de mise à disposition auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition et le renouvellement de huit conventions de mise à disposition entre le Département de l'Aisne et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:18 +0100
Ref:20210303_162021_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 030

**Aisne Partenariat Voirie (APV) - Individualisations d'opération sur
disponibles cantonaux
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE GUISE :

- une subvention relative à la commune d'AISONVILLE-ET-BERNOVILLE, pour des travaux de voirie VC n° 4 rue du Moulin, pour un montant de 13 440,00 €,

CANTON DE MARLE :

- une subvention relative à la commune de MONTIGNY-SUR-CRECY, pour des travaux de voirie VC n° 8 de CRECY-SUR-SERRE, pour un montant de 5 841,50 €,

CANTON DE RIBEMONT :

- une subvention relative à la commune d'ESSIGNY-LE-GRAND, pour des travaux de voirie RD n° 72 Hameau de la Gare, pour un montant de 8 693,76 €,

CANTON DE SAINT-QUENTIN 1 :

- une subvention relative à la commune de VERMAND, pour des travaux de voirie VC n° 4 rue de la Mairie, pour un montant de 3 923,02 €,

CANTON DE VERVINS :

- une subvention relative à la commune de BRUNEHAMEL, pour des travaux de voirie RD n° 977 aménagement accès boulangerie, pour un montant de 3 552,50 €,

- une subvention relative à la commune de GRONARD, pour des travaux de voirie VC n° 6 Rabouzy, pour un montant de 2 872,80 €,

CANTON DE VIC-SUR-AISNE :

- une subvention relative à la commune de LEUILLY-SOUS-COUCY, pour des travaux de voirie VC lieu-dit La Fontaine Saint-Rémy, pour un montant de 1 600,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:05 +0100
Ref:20210303_162021_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 031

**Avis sur les projets de modification de plans de prévention des
risques inondations et coulées de boue**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de modification des plans de prévention des risques inondations et coulées de boue applicables d'une part pour le secteur du ru de Retz sur le territoire de la commune de MONTGOBERT et d'autre part pour l'Aisne Aval sur le territoire de la commune de SAINT-BANDRY.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:46 +0100
Ref:20210303_162022_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 032

**Cession de terrains sur les communes de BEZU-SAINT-GERMAIN et
EPAUX-BEZU (ZID de l'Omois)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Rachat de terrains de la ZID de L'Omois par la Communauté d'Agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY sur les communes de BEZU-SAINT-GERMAIN et EPAUX-BEZU (Canton de CHATEAU-THIERRY)

Sur les communes de BEZU-SAINT-GERMAIN et EPAUX-BEZU :

- de procéder au transfert de propriété, au profit de la Communauté d'Agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY, des parcelles cadastrées :

- Sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN
Lieudit « Le Pré des barres » section ZD n° 147 pour 289 m², lieudit « Devant la Péronnerie »
section ZD n° 202 pour 15 708 m² et ZD n° 204 pour 5 498 m²,

- Sur la commune d'EPAUX-BEZU :
Lieudit « Le chemin des Baudets » section ZR n° 71 pour 4 524 m² et ZR n° 72 pour
3 914 m², lieudit « Le Marchis » section ZR n° 75 pour 1 057 m².

Conformément à l'avis émis par le service France Domaine, le prix de vente est fixé à
15 € HT/m², soit un prix total de 464 850 € HT,

- d'autoriser le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le
compte du Département de l'Aisne, l'acte de transfert de propriété à intervenir, cet acte étant
passé en la forme administrative par-devant le Président du Conseil départemental,

- de prendre acte de la proposition d'acquisition par la Communauté d'Agglomération de la
Région de CHATEAU-THIERRY des parcelles section ZD n° 224 pour 72 197 m², section ZR
n° 80 pour 3 779 m² et ZR n° 81 pour 5 632 m² au cas où le projet de cession à la
SARL AREFIM GRAND EST n'aboutirait pas.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:47 +0100
Ref:20210303_162022_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 033

Cession d'un délaissé de voirie sur la commune de NEUVILLETTE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Cession d'un délaissé de voirie sur la commune de NEUVILLETTE

- de procéder dans les conditions fixées au rapport du Président, à la cession suivante conforme à l'avis de France Domaine, à savoir deux parcelles de terrains sur la commune de NEUVILLETTE cadastrées : section ZI n° 26 pour une superficie de 213 m² et section A n° 561 pour une superficie de 248 m², soit une superficie totale de 461 m², au prix fixé par France Domaine, soit 212,00 €,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté de substituer toute personne physique de son choix, cet acte étant passé en la forme notariée, les frais étant à la charge de l'acquéreur.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:15 +0100
Ref:20210303_162023_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 034

**Convention relative à la création d'un carrefour giratoire sur la RD 546
à l'intersection formée avec la voirie interne de la ZAC du GRIFFON
sur le territoire de la commune de BARENTON-BUGNY**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'approuver la convention passée avec la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) et le Syndicat Mixte du Pôle d'activités du Griffon concernant la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'un carrefour giratoire sur la RD 546 à l'intersection formée avec la voirie interne de la ZAC du Griffon sur le territoire de la commune de BARENTON-BUGNY ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention qui fixe notamment les modalités de prise en charge par la SEDA du coût total des travaux estimé à 315 000 € HT.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:41:41 +0100
Ref:20210303_162024_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 035

**Protocole transactionnel concernant la perte de chiffres d'affaires
subie par le restaurant routier "Le relais du banc de pierre" à CRECY-
AU-MONT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'accorder à Mme [REDACTED] gérante du restaurant « le relais du banc de pierre » situé à CRECY-AU-MONT, une indemnité d'un montant de 8 259,66 € en réparation du préjudice commercial qu'elle a subi du fait des travaux de réfection des ouvrages d'art de la RD 1 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet de protocole d'accord transactionnel fixant les conditions de versement de cette indemnité qui sera imputée sur le chapitre 908 – Transports du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:24 +0100
Ref:20210303_162025_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 036

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous - programme de sécurité routière - Mise en sécurité du domaine
public - Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser au titre du sous-programme Sécurité Routière - mise en sécurité du domaine public, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de LAON 1

Commune de CESSIERES-SUZY - RD 55 et 552 :	35 500 €,
Commune de CESSIERES-SUZY - RD 26 et 558 :	35 000 €,

Canton de LAON 2

Commune de MARTIGNY-COURPIERRE - RD 905 : 55 000 €,

Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE

Commune d'ESSOMES -SUR -MARNE - RD 969 : 26 100 €,

Canton de VILLERS-COTTERETS

Commune de BRUMETZ - RD 9 : 30 000 €,

Commune de SAINT-GENGOULPH - RD 84 : 45 000 €,

Canton de CHATEAU-THIERRY

Commune de NESLES-LA-MONTAGNE - RD 866 : 34 000 €,

Canton de FERE-EN-TARDENOIS

Commune de CIRY-SALSOGNE - RD 141 et 541 : 29 000 €,

Canton de SOISSONS 1

Commune de CROUY - RD 1 : 28 275 €,

Canton de SAINT-QUENTIN 3

Commune de GRUGIES - RD 1 : 115 000 €,

Canton de TERGNIER

Communes de FRESSANCOURT et ROGECOURT - RD 554 : 38 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports – du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:44 +0100
Ref:20210303_162025_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 037

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous - Programme Traverses - Petites Opérations liées APV -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser au titre du sous-programme des traverses - travaux liés à l'Aisne Partenariat Voirie (APV), l'opération décrite dans le rapport du Président pour le montant suivant :

Canton de LAON 1

Commune de LANISCOURT - RD 655 :

35 000 €,

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports – du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:44:13 +0100
Ref:20210303_162025_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 038

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous - programme Traverses d'agglomérations - Individualisation
d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 038,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser au titre du sous-programme d'aménagements de traverses les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de FERE-EN-TARDENOIS

Commune de VILLERS-AGRON-AIGUIZY - RD 2 : 30 000 €,

Canton de GUISE

Commune de FESMY-LE-SART - RD 66 : 32 000 €,

Canton de LAON-1

Commune de VIVAISE - RD 54 : 45 000 €,

Canton de LAON-2

Commune de NOUVION-LE-VINEUX - RD 25 : 43 500 €,

Commune de CHIVY-LES-ETOUVELLES - RD 542 : 45 000 €,

Canton de VILLERS-COTTERETS

Commune de BEUGNEUX - RD 2 : 42 150 €,

Commune de PUISEUX-EN-RETZ - RD 250 : 40 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports – du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:30 +0100
Ref:20210303_162025_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 039

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art -
Individualisation d'opérations
*Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser au titre du sous-programme 2021 de grosses réparations des ouvrages d'art les opérations détaillées dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de CHAUNY

Commune de CHAUNY – RD 937 – OAD0442 136 000 € ;

Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE

Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS – RD 1003 – OA D0602 130 500 € ;

Canton de FERE-EN-TARDENOIS

Commune de FERE-EN-TARDENOIS – RD 2 – OA D0014 20 250 € ;
Commune de MONT-NOTRE-DAME – RD 14 – OA D0068 54 000 € ;

Canton de GUIGNICOURT

Commune de NEUFCHATEL-SUR-AISNE – RD966 – OA D0480 79 200 € ;
Commune de JUVINCOURT - RD 62 - OA D0207 24 750 € ;

Canton de GUISE

Commune de VADENCOURT - RD 960 - OA D469A 50 000 € ;

Canton d'HIRSON

Commune de BUCILLY – RD 291 – OA D298B 69 300 € ;

Canton de LAON 2

Commune de CHIVY-LES-ETOUVELLES – RD 542 – OA D354i 63 000 € ;

Canton de MARLE

Commune de PIERREPONT – RD 24 – OA D0093 86 400 € ;
Commune de MESBRECOURT-RICHECOURT – RD 643 - OA D0375 74 700 € ;

Canton de SAINT-QUENTIN 3

Commune de SAINT-QUENTIN - RD 679 - OA D390B 115 300 € ;

Canton de TERGNIER

Commune de TERGNIER - RD 53 - OA D0171 134 600 € ;

Canton de VERVINS

Commune de SORBAIS - RD 313 - OA D0300 61 200 € ;
Commune de THENAILLES – RD 514 - OA D0345 66 600 € ;
Commune d'ENGLANCOURT - RD 774 - OA D408C 95 400 € ;

Canton de VILLERS-COTTERETS

Commune de LA FERTE-MILON - RD 936 - OA D0440 37 800 € ;
Commune de MONTIGNY-L'ALLIER - RD 910 - OA D433B 15 300 € ;

Canton de VIC-SUR-AISNE

Commune de VIC-SUR-AISNE - RD 2 - OA D0013 72 000 € ;
Commune de PONT-SAINT-MARD - RD 13 - OA D0061 72 000 € ;

Divers cantons

Commune de CHAUNY, de QUIERZY, de SAINT-PAUL-AUX-BOIS
OA D0442, D0267 et D0177 41 700 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:22 +0100
Ref:20210303_162026_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 040
Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'OPAL 02

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **040**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la Convention d'Utilité Sociale de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne (OPAL 02) jointe en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:42 +0100
Ref:20210303_162028_1-3-0
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 041
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

- Association La Chérizienne de CHAUNY
Championnat de l'Aisne cyclisme le 9 mai 2021 à CASTRES, dans l'Aisne 400 €,
- Association Photo Club Chaunois à CHAUNY
Marathon photo et cinquante ans du Photo club au printemps 2021 à CHAUNY 500 €,

- Association les Randonneurs de l'Ailette à ANIZY-LE-GRAND
Organisation de la 9^{ème} marche du Trèfle le 18 Avril 2021 à PREMONTRE

300 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:41:49 +0100
Ref:20210303_162028_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 042

Cession d'un terrain sur la commune de TRAVECY, d'un délaissé de voirie sur la commune de REUILLY-SAUVIGNY - Rétablissements de voiries sur les communes d'AGUILCOURT, JUVINCOURT-ET-DAMARY et VILLENEUVE-SUR-AISNE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu sa précédente délibération en date du 13 mai 2019, relative au rapport n° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

I – Cession d'un terrain sur la Commune de TRAVECY

Décide :

- de procéder à la cession conforme à l'avis de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

1) une parcelle de terrain au profit de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] domiciliés à TRAVECY (02800), 21 rue de la Renommée, cadastrée AC 274p moyennant le prix de 0,78 €/m². L'acte de cession sera passé en la forme notariée,

2) une parcelle de terrain au profit de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] domiciliés à TRAVECY (02800), 19 rue de la Renommée, cadastrée AC 274p moyennant le prix de 0,78 €/m². L'acte de cession sera passé en la forme administrative,

- d'autoriser :

1) le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir en la forme notariée et tout document s'y rapportant, avec faculté de substituer toute personne physique de son choix,

2) le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir en la forme administrative passé par-devant le Président du Conseil départemental.

Les frais de géomètre ainsi que les frais d'actes sont à la charge exclusive des acquéreurs ;

II – Cession d'un délaissé sur la Commune de REUILLY-SAUVIGNY

Décide :

- de procéder dans les conditions fixées au rapport du Président, à la cession suivante conforme à l'avis de France Domaine, à savoir : une parcelle de terrain cadastrée section B n° 2472 pour une superficie de 39 m², à M. et Mme [REDACTED] au prix de 37,44 €,

- d'autoriser le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir, cet acte étant passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental ;

III – Rétablissement des RD 32 et RD 925 sur les communes d'AGUILCOURT, JUVINCOURT-ET-DAMARY et VILLENEUVE-SUR-AISNE

Décide de rectifier la contenance de la parcelle cadastrée YD n° 46 sur la commune de JUVINCOURT-ET-DAMARY (20 a 00 ca) et la contenance totale des parcelles acquises sur la commune de JUVINCOURT-ET-DAMARY (54 a 57 ca), dont la cession à titre gratuit par l'Etat au profit du Département de l'Aisne a été approuvée par une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de l'Aisne du 13 mai 2019.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:43:11 +0100
Ref:20210303_162028_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 mars 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

RAPPORT N° 043

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme grosses réparations de chaussées -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 043,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au chapitre 908 – Transports, au titre du sous-programme 2021 de grosses réparations de chaussées, les opérations détaillées dans l'annexe au rapport du Président. Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

- Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	143 900,00 €,
- Canton de CHATEAU-THIERRY	91 600,00 €,
- Canton de CHAUNY	126 000,00 €,

- Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	75 700,00 €,
- Canton de FERE-EN-TARDENOIS	448 800,00 €,
- Canton de GUIGNICOURT	337 400,00 €,
- Canton de GUISE	253 100,00 €,
- Canton d'HIRSON	178 600,00 €,
- Canton de LAON 1	160 200,00 €,
- Canton de LAON 2	36 600,00 €,
- Canton de MARLE	269 600,00 €,
- Canton de RIBEMONT	210 000,00 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN 1	57 000,00 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN 2	84 900,00 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN 3	97 800,00 €,
- Canton de SOISSONS 1	54 700,00 €,
- Canton de SOISSONS 2	51 800,00 €,
- Canton de TERGNIER	107 200,00 €,
- Canton de VERVINS	271 900,00 €,
- Canton de VIC-SUR-AISNE	145 400,00 €,
- Canton de VILLERS-COTTERETS	397 800,00 €,
Soit un montant total de :	3 600 000,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2021.03.04 09:42:17 +0100
Ref:20210303_162028_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services